

Les Signes des Temps

„Quand vous verrez toutes ces choses, sachez que le Fils de l'homme est proche et à la porte.“ Matth 24 : 33.

5^{ME} ANNÉE, NO. 7.

BALE (SUISSE), JANVIER 1881.

55^{ME} NUMÉRO.

LES SIGNES DES TEMPS

JOURNAL MENSUEL

publié par la Société des Adventistes du Septième Jour.

COMITÉ de la Société. { J. N. Andrews,
J. Erzenberger,
Pierre Schild.

PRIX D'ABONNEMENT FR. 5
par an ou par volume de 12 numéros.

S'adresser : Mr. J. N. ANDREWS, Bureau des
„SIGNES DES TEMPS“ Bâle (Suisse).

LE SABBAT.

LORSQUE tu formas la matière
Soumise aux accents de ta voix ;
Lorsque pour créer la lumière,
Tu dis ces mots : Lumière sois !
Lorsqu'en six jours tu fis le monde ;
Après ces merveilleux travaux,
Seigneur, ta sagesse profonde,
Nous donna le jour du repos !

Ce jour où respandit ta gloire
Nous invite à la contempler,
Il nous redit ce qu'il faut croire,
Il nous enseigne à te parler.
Le cours de nos œuvres s'arrête
Devant la clarté de ce jour ;
Ce jour sublime est une fête
Qu'il faut remplir de ton amour.

Nous accourons dans cette enceinte
Pour y penser à tes bienfaits,
Pour nous réjouir dans ta crainte,
Et chercher en toi notre paix.
La paix que ta croix nous déclare,
Enseigne-nous à l'obtenir ;
Qu'ainsi ta grâce nous prépare
Pour notre éternel avenir.

C'est ici la porte céleste,
La sainte maison du Seigneur ;
Sa majesté s'y manifeste,
Et la remplit de sa splendeur.
Cédons au transport salutaire
Dont il nous anime aujourd'hui,
Enfants de Dieu, fuyons la terre,
Et cachons notre vie en lui.

— Cantiques Chrétiens.

Articles Variés.

COMMENT MR BOWER S'ÉCHAPPA

— DE —

L'INQUISITION DE MACERATA,
ITALIE, 1726.

PREMIER ARTICLE.

[MR BOWER est l'auteur d'une des meilleures histoires des papes qui aient jamais été écrites. On trouvera le récit suivant intéressant et instructif. — LE RÉDACTEUR.]

MR ARCHIBALD BOWER (auteur de l'histoire de la Vie des Papes) naquit en Écosse. A l'âge de cinq ans, ses parents (qui étaient catholiques romains) l'envoyèrent en Italie chez un de ses oncles où il acheva son éducation, et où il fit de si grands progrès dans les sciences qu'il fut nommé

professeur de logique et de rhétorique au collège de Macerata. Il y a dans cette ville un office de l'Inquisition, appelé le Saint Tribunal, composé d'un Inquisiteur Général (qui en est le président) et de douze conseillers qui sont choisis par lui indistinctement parmi les ecclésiastiques ou les laïques. Chacun de ces conseillers a un appointement annuel de 200 livres sterling, environ (fr. 5,000), et un logement dans la maison de l'Inquisition. Cette maison est un superbe monument, où réside l'Inquisiteur Général qui leur fournit la table. Beaucoup d'honneurs et de grands privilèges sont attachés à cette place, outre la certitude d'un avancement en grade. L'un de ces privilèges est que s'ils commettent jamais quelque crime énorme ou infâme contre la loi, même jusqu'au meurtre, ils ne peuvent être arrêtés, sans la permission de l'Inquisiteur Général, qui leur donne la facilité de fuir.

Les conseillers ne peuvent s'absenter une seule nuit sans la permission de l'Inquisiteur. Les offenses contre la foi ou les pratiques de l'église peuvent seules être soumises au jugement de ce tribunal ; et ces fautes sont ordinairement très-légères, telles que de dire ou de faire quelque chose d'irrévérencieux concernant leurs saints, leurs images, leurs reliques, ou autres choses semblables.

Lorsqu'une personne est accusée, l'Inquisiteur Général convoque le conseil, qui s'assemble toujours pendant la nuit, et s'il arrive qu'un membre soit absent, sa place est occupée par un notaire, car tous les cas doivent être jugés par le tribunal au complet. Ensuite le président énonce les crimes, sans nommer le criminel, ni le délateur.

Un membre quelconque du conseil peut faire des objections à cette accusation ; et si le nombre des objecteurs s'élève à quatre, l'Inquisiteur est obligé de dévoiler la preuve, ou mieux le délateur ; après quoi, si l'on persiste à faire des objections, la cause doit être portée devant la haute cour de Rome ; autrement leurs opinions sont acceptées, que la faute soit de nature à être remarquée par le Saint Tribunal ou non. Si l'on décide de procéder contre le criminel, l'Inquisiteur Général ordonne à l'un des membres du conseil, selon son choix, de le saisir pendant les heures silencieuses de la nuit. Des gardes sont désignés pour ce but, et, armés et munis de lanternes sourdes, ils le suivent à la demeure de l'infortuné. Là, au milieu du silence le plus complet, car personne n'ose faire de bruit ou de résistance sous peine d'excommunication, il est saisi et transporté dans un des obscurs donjons construits au-dessous du bâtiment de l'Inquisition. C'est là que le malheureux est enfermé pendant sept ou huit jours privé du plus faible rayon de lumière, ignorant complètement le crime dont il est accusé, et n'ayant pour toute nourriture qu'un peu de pain et d'eau une fois par jour. La clef du donjon est donnée au conseiller qui

fait l'arrestation, lequel à son tour la remet le lendemain matin à l'Inquisiteur Général.

Le délai de sept jours expiré, le tribunal est convoqué pour examiner le cas. Un notaire est appelé pour prendre note des paroles de l'accusé, et un chirurgien vient lui tâter le pouls et dire quel degré de torture il a la force de souffrir. Les instruments de torture étant préparés, l'accusé est amené ; et sans qu'il sache quelle est sa faute, ou qui est son accusateur, privé de la liberté de faire des remontrances, il est exhorté à confesser le crime dont il s'est rendu coupable et quoiqu'il fasse une confession immédiate de la faute dont il est accusé, il doit néanmoins ratifier cette confession sur l'instrument de torture, lequel, disent-ils, est « un témoin. » S'il ne se souvient pas, ou qu'il refuse de confesser, il est mis à la torture pendant une heure.

Tout près de lui, à l'un de ses côtés, se tient un conseiller pour surveiller que tout soit fait selon leurs règles, et de l'autre le chirurgien constate le degré de torture qu'il est capable de supporter.

Si l'accusé survit à cette heure de torture, et qu'il ne confesse pas, il est reconduit en prison pour une autre semaine, pour être ensuite remis à la torture. S'il paraît s'efforcer de confesser, on diminue en quelque sorte l'intensité de la torture pour le soulager afin qu'il puisse parler ; mais quel que soit le temps auquel il fasse sa confession, il est néanmoins torturé ensuite pour confirmer cette confession, et doit pareillement subir le châtimement qu'il plait à l'Inquisition de lui infliger pour son crime supposé. Ce châtimement consiste généralement en une réclusion de deux ou trois ans ou plus souvent pour la vie dans un de leurs affreux donjons ; car un bien petit nombre de ceux qui ont le malheur d'entrer dans l'Inquisition vivent assez longtemps pour en sortir. Malgré les soins barbares que l'on prend pour les conserver en vie pour endurer de nouvelles tortures, un nombre considérable de ces malheureuses victimes expirent après quelques jours, quelquefois après quelques heures, et souvent même elles succombent sous l'agonie de la torture.

Mr Bower fait mention de trois différentes espèces de torture : Par la première, considérée comme la plus atroce, et appelée pour cette raison, la reine des tortures, les mains du criminel, attachées derrière son dos, sont liées à une corde, par laquelle, au moyen de quatre cordes tirées par des poulies placées aux quatre coins de la chambre au plafond élevé, il est rapidement élevé verticalement jusqu'au plafond, puis soudain redescendu à quelques centimètres du plancher. Cette opération est trois fois répétée ; et par cette violente secousse tous ses os sont disloqués, et dans cette position affreuse, l'infortuné reste suspendu jusqu'à ce que l'heure soit écoulée, ou jusqu'à ce qu'il confesse.

Le second instrument de torture ressem-

ble quelque peu à l'enclume d'un forgeron, fixée au milieu de la chambre. Sur cet instrument se trouve une pointe de fer émoussée. Des cordes sont attachées aux quatre coins de la chambre. Les jambes et les bras du criminel y sont liés, et un peu tirés. Par cette opération, son corps est soulevé. Ensuite on le laisse retomber, de manière à ce que la colonne vertébrale du patient rencontre exactement la pointe de fer sur laquelle repose tout le poids de son corps.

La troisième torture est ce qu'ils appellent une torture légère, et n'est infligée qu'aux femmes: On leur enveloppe les mains de mèches d'étoupes enduites de poix, auxquelles on met le feu et qu'on laisse brûler jusqu'à ce que leur chair soit consumée.

Pendant que Mr Bower était professeur au collège, l'Inquisiteur Général contracta avec lui une amitié intime. Un jour qu'ils étaient à causer, il lui dit: «Mr Bower, j'ai quelque chose en vue pour vous.» Ces paroles, de la part d'un Inquisiteur Général, portaient en elles-mêmes quelque terreur, malgré l'amitié qu'il lui témoignait. Mais l'Inquisiteur Général dissipa bientôt tout trouble en disant qu'un des membres du conseil était si malade qu'on attendait sa mort de jour en jour, et que lorsqu'elle arriverait, il avait l'intention de lui conférer l'honneur de remplir la place. Mr Bower reçut cette déclaration avec une grande satisfaction et exprima sa reconnaissance. Bientôt après, le conseiller malade mourut. L'Inquisiteur Général fit aussitôt appeler Mr Bower, qui, bien qu'ayant tant de raison pour deviner la cause de cet appel, fut quelque peu alarmé; néanmoins, il s'y rendit immédiatement. Dès qu'il fut arrivé, l'Inquisiteur Général lui annonça qu'il l'avait envoyé chercher pour accomplir sa promesse, et l'embrassant il lui dit: «Maintenant vous êtes des nôtres.» Un conseil fut convoqué la même nuit, et l'introduction et la réception de Mr Bower eurent lieu selon les formes usuelles. Après avoir juré le secret, on lui remit un livre appelé le directoire, contenant des règles concernant la décision et la conduite de l'Inquisiteur. Pour plus grande sûreté, ce livre était un manuscrit. Quand un membre quelconque du conseil est sérieusement indisposé, ou appelé à remplir une place plus élevée, il est obligé de sceller ce manuscrit du sceau de l'Inquisition; après quoi, l'ouvrir ou le garder serait s'exposer à la mort. Mr Bower retourna chez lui très-satisfait de sa bonne fortune; et étant désireux de connaître mieux la nature de son nouvel emploi, il se mit à examiner son directoire, le même soir. Mais jugez de son étonnement et de son inquiétude lorsqu'il trouva qu'il consistait en règles plus barbares, plus infâmes et plus inhumaines que tout ce qu'il est possible de concevoir! Toutefois, il se flattait encore que ces règles ne pouvaient être observées jusqu'à ce que l'expérience le convainquit du contraire, et qu'il les vit mettre en pratique.

Environ deux semaines après l'admission de Mr B., un pauvre homme fut amené au saint office. Voici quel était son cas: Sa fille unique étant tombée malade, il avait prié pour elle la Vierge Marie; «Sainte mère de Dieu! commande à ton Fils de guérir ma fille.» La fille mourut; conséquemment la Vierge n'avait pas exaucé ses prières, et le pauvre père, le cœur rempli de douleur de la mort de sa fille, jeta loin de lui une médaille de la Vierge qu'il portait habituellement. Ce fait ayant été rapporté à l'Inquisition, le pauvre malheureux fut mis à la torture.

Il n'est pas possible de décrire ce que

Mr B. éprouva à ce moment-là et ce qu'il continua d'éprouver pendant tout le temps de son service à l'Inquisition, où il était obligé non-seulement d'être témoin, mais encore de consentir aux barbaries que son cœur désapprouvait, et qui étaient fréquemment exercées sur des personnes qu'il croyait aussi innocentes que lui-même. Il est extraordinaire que les violentes émotions intérieures, qui se manifestaient fréquemment en lui, malgré tous les soins qu'il prenait à les cacher n'aient pas donné à ses frères sujet de le soupçonner, d'autant plus que l'Inquisiteur Général fit une fois l'observation que Mr Bower faisait généralement des objections aux évidences; et il frappa sur la table du conseil en s'écriant avec chaleur: «Mr Bower! vous faites toujours des objections!»

Dans une occasion, il montra évidemment combien peu il était satisfait d'être un des membres d'une telle société. C'était son tour de rester auprès d'une personne qui endurait la torture; il lui arriva de regarder l'expression du patient. Croyant voir la mort dans les contorsions de son visage, il s'évanouit immédiatement, et fut reporté dans son fauteuil dans la salle du conseil. Quand il revint à lui, l'Inquisiteur Général s'écria: «Mr Bower! reprenez votre place! si vous pensiez que ce qui est fait au corps est pour le salut de l'âme, vous ne vous évanouiriez pas ainsi.» Mr B. répondit que c'était la faiblesse de sa nature, et qu'il ne pouvait pas l'empêcher. «La nature! dit l'Inquisiteur, vous devez surmonter la nature par la grâce!» Mr Bower promit qu'il essaierait à l'avenir. Le pauvre homme expirant à ce moment-là, le discours fut terminé.

UNE CONVERSATION CONCERNANT

LA DESTINÉE DE L'HOMME.

PREMIÈRE SOIRÉE.

LE VISITEUR.—Voulez-vous m'exposer vos vues d'après la Bible concernant la nature et la destinée des hommes?

LE MINISTRE.—Je le ferai avec grand plaisir. 1 Pier. 3: 15. Je comprends que la Bible enseigne que nous n'héritons pas l'immortalité par Adam, mais que c'est le don de Dieu par Jésus-Christ à tous ceux qui la recherchent. Je comprends aussi qu'elle ne sera pas donnée avant que la dernière trompette sonne. Rom. 2: 7; 1 Cor. 15: 51-54. Je crois que les justes ne seront pas récompensés, ni les méchants punis, jusqu'à ce que leurs cas aient été décidés au jour du jugement. Matth. 16: 27; Apoc. 22: 12; 2 Pier. 2: 9. La mort est appelée un ennemi; et il est dit que ceux qui sont morts sont endormis. 1 Cor. 15: 26, 6, 18, 20, 51; Dan. 12: 2. Voyez la trad. de Martin et de Lausanne.* A la première résurrection, tous les justes se réveilleront pour recevoir l'immortalité. Apoc. 20: 4-6; 1 Cor. 15: 51, 52. A la résurrection pour la condamnation, tous les injustes se réveilleront pour recevoir leur portion dans l'étang de feu, qui est la seconde mort. Apoc. 20: 12-15; 21: 8.

L'étang de feu est formé par l'embrasement de notre terre au jour du jugement. 2 Pier. 3: 7-12. Cette terrible fournaise de feu consumera les méchants, racines et rameaux. Mal. 4: 1-3; Esa. 47: 14. Puis

* REMARQUE. Dans la plupart des passages du Nouveau Testament où les écrivains sacrés parlent des morts comme étant endormis, la traduction d'Ostervald omet toute allusion au sommeil. Les seules exceptions sont: Matth. 9: 24; Marc 5: 39; Luc 8: 52; Jean 11: 11, 13; Actes 7: 60.

Dieu créera, des cendres de la vieille terre de nouveaux cieus et une terre nouvelle où les justes habiteront. 2 Pier. 3: 13. L'univers sera alors purifié; car le péché et les pécheurs n'existeront plus dans aucune partie du royaume de Dieu, et tous les êtres qui vivront alors s'uniront pour louer Dieu. Apoc. 5: 13.

VIS.—Je vous suis reconnaissant pour cette explication, mais je dois vous dire que mes vues sur ce sujet sont bien différentes. Je crois que les hommes reçoivent leur récompense à la mort, et que les méchants endureront des tourments éternellement. Mais je cherche à apprendre plutôt qu'à enseigner; c'est pourquoi je désire présenter mes objections à votre manière de voir plutôt que de soutenir la mienne. Je dois donc dire que votre doctrine est très-sombre, car elle représente que les morts dorment jusqu'à la résurrection. De fait, c'est la doctrine des Sadducéens et des incrédules de la Révolution française.

MIN.—Avez-vous bien considéré ce que vous dites? Vous pensez que les morts ont reçu leur récompense; et cette doctrine calme votre douleur dans la privation de vos proches, tandis que la pensée que les morts dorment vous remplit de tristesse. Mais tous les hommes meurent-ils en Christ? Nullement. Christ lui-même nous dit que la multitude suit le chemin large qui mène à la perdition, et qu'un petit nombre seulement trouvent le chemin étroit qui conduit à la vie. Matth. 7: 13, 14.

Ainsi nous savons, d'après la plus haute autorité que la grande majorité des hommes meurent dans le péché. Si donc les hommes reçoivent leur récompense à la mort, alors l'immense majorité des morts sont maintenant dans les flammes de l'enfer. Il peut être agréable de penser que quelques-uns sont en la présence de Dieu, mais il est effrayant et navrant de penser aux innombrables millions qui sont maintenant dans les tourments sans fin. Mais dire que les morts dorment, c'est dire qu'ils ont cessé de penser et qu'il ne peut y avoir pour eux ni douleur, ni tristesse, ni période d'attente. Les justes ne recevront point leur récompense, ni les méchants, leur punition avant d'avoir été jugés. Ainsi nous pouvons avec sérénité penser à tous les morts comme étant maintenant endormis en attendant le jugement du grand jour.

Mais il y a quelque chose de profondément lugubre dans la doctrine qui enseigne que les morts ont déjà reçu leur récompense; car tandis que cette doctrine représente quelques-uns des morts comme étant maintenant dans le ciel, elle en représente d'innombrables millions, comme étant actuellement dans le lac de feu; et si cela est vrai, personne ne peut expliquer pourquoi il devrait y avoir un jour de jugement futur où les morts petits et grands se tiendront devant Dieu, à moins que ce ne soit pour s'assurer qu'aucune erreur n'a été commise lorsque ces personnes ont été admises dans le ciel, ou jetées dans l'enfer. Apoc. 20: 11-15; 2 Cor. 5: 10.

VIS.—Je n'avais jamais réfléchi à ce sujet à ce point de vue. Mais néanmoins je ne puis que répéter cette déclaration, savoir, que la doctrine qui enseigne que les morts dorment est la doctrine des Sadducéens et des incrédules de la Révolution française.

MIN.—C'est là une accusation très-grave. J'ai dit que les morts dorment jusqu'à la résurrection, lorsque la trompette de Dieu les réveillera pour le jugement. 1 Thess. 4: 13-18; 1 Cor. 15: 51, 52; Ps. 17: 15; Job 14: 12. Mais les Sadducéens disaient qu'il n'y a point de résurrection. Matth.

22 : 23. Les incrédules disent que la mort est un sommeil éternel. Ces deux doctrines n'admettent ni résurrection, ni jour de jugement. Or, ne voyez-vous pas qu'il est très-injuste de dire que ma doctrine est celle de ces hommes ?

Vis.—Mais je vois avec un grand regret que vous affirmez que les morts dorment jusqu'à la résurrection. Trouvez-vous que la Bible enseigne le sommeil des morts ?

MIN.—Je vous donnerai douze témoignages de la Bible. Jacob dit : « Que je dorme avec mes pères. » Gen. 47 : 30. Dieu dit à Moïse : « Voici tu vas dormir avec tes pères. » Deut. 31 : 16. Il dit aussi à David : « Tu seras endormi avec tes pères. » 2 Sam. 7 : 12. Bath-Scébah dit : « Le roi, mon seigneur, se sera endormi avec ses pères. » 1 Rois 1 : 21. Encore il est dit : « David s'endormit avec ses pères. » 1 Rois 2 : 10. « Quand Hadad eut appris en Égypte que David s'était endormi avec ses pères. » 1 Rois 11 : 21. « Ainsi Salomon s'endormit avec ses pères. » 1 Rois 11 : 43. Il est dit de Jéroboam : « Ils s'endormit avec ses pères. » 1 Rois 14 : 20. « Et Roboam s'endormit avec ses pères. » 1 Rois 14 : 31. Et « Abijam s'endormit avec ses pères. » 1 Rois 15 : 8. « Et Asa s'endormit avec ses pères. » 1 Rois 15 : 24. « Ainsi Homri s'endormit avec ses pères. » 1 Rois 16 : 28.

Vis.—Ces passages semblent confirmer votre doctrine. Mais voudriez-vous les soutenir contre toutes les autres déclarations de la Bible ?

MIN.—Je demande le privilège de vous présenter encore douze autres passages. « Ainsi Achab s'endormit avec ses pères. » 1 Rois 22 : 40. « Et Josaphat s'endormit avec ses pères. » 1 Rois 22 : 51. Lorsque Guéhazi ne réussit pas à ressusciter le fils de la Scunamite, il dit à Elisée : « L'enfant ne s'est point réveillé. » 2 Rois 4 : 31. « Joram s'endormit avec ses pères. » 2 Rois 8 : 24. « Et Jéhu s'endormit avec ses pères. » 2 Rois 10 : 35. « Ainsi Joachaz s'endormit avec ses pères. » 2 Rois 13 : 9. « Et Joas s'endormit avec ses pères. » 2 Rois 13 : 13. « Et Joas s'endormit avec ses pères. » 2 Rois 14 : 16. « Après que le roi fut endormi avec ses pères. » 2 Rois 14 : 22. « Puis Jéroboam s'endormit avec ses pères. » 2 Rois 14 : 29. « Et Asarias s'endormit avec ses pères. » 2 Rois 15 : 7. « Ménaïem s'endormit avec ses pères. » 2 Rois 15 : 22.

Vis.—Je n'avais pas fait attention à ces passages auparavant, et je n'avais aucune idée que la Bible contient autant de déclarations semblables.

MIN.—En voici encore douze autres de la même nature : « Et Jotham s'endormit avec ses pères. » 2 Rois 15 : 38. « Puis Achaz s'endormit avec ses pères. » 2 Rois 16 : 20. « Ezéchias s'endormit avec ses pères. » 2 Rois 20 : 21. « Et Manassé s'endormit avec ses pères. » 2 Rois 21 : 18. « Ainsi Jéhojakim s'endormit avec ses pères. » 2 Rois 24 : 6. « Et Salomon s'endormit avec ses pères. » 2 Chron. 9 : 31. « Et Roboam s'endormit avec ses pères. » 2 Chron. 12 : 16. « Puis Abija s'endormit avec ses pères. » 2 Chron. 14 : 1. « Puis Asa s'endormit avec ses pères. » 2 Chron. 16 : 13. « Et Josaphat s'endormit avec ses pères. » 2 Chron. 21 : 4. « Et Hozias s'endormit avec ses pères. » 2 Chron. 26 : 23. « Et Jotham s'endormit avec ses pères. » 2 Chron. 27 : 9.

Vis.—Les passages que vous me donnez représentent des cas individuels, et ne parlent pas de l'humanité en général. D'ailleurs ils ne disent pas combien de temps ces personnes devaient dormir.

MIN.—Mais si des hommes tels que Jacob, Moïse, David, Salomon et le grand

nombre d'autres personnes mentionnées dans ces passages se sont tous endormis quand ils sont morts, nous ne pouvons douter que tous les hommes ne dorment lorsqu'ils sont morts, et que leur sommeil ne continue jusqu'à ce que Dieu les réveille. Peut-être la liste suivante, consistant en quatorze passages, et terminant le témoignage de l'Ancien Testament vous satisfera plus parfaitement. « Puis Achaz s'endormit avec ses pères. » 2 Chron. 28 : 27. « Puis Ezéchias s'endormit avec ses pères. » 2 Chron. 32 : 33. « Puis Manassé s'endormit avec ses pères. » 2 Chron. 33 : 20. Job dit de lui-même que s'il était mort dans son enfance il dormirait. « Je dormirais. » Job 3 : 13. Et encore : « Car je vais m'endormir maintenant dans la poussière. » Job 7 : 21. Ensuite il dit de tous les hommes : « Ainsi l'homme est couché par terre, et il ne se relève point; ils ne réveilleront point, et ils ne seront point réveillés de leur sommeil jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de cieux. » Job 14 : 12. David dit : « Éclaire mes yeux, de peur que je ne dorme du sommeil de la mort. » Ps. 13 : 4. Il dit encore : « Je serai rassasié de ta ressemblance quand je serai réveillé. » Ps. 17 : 15. Asaph parle comme suit de ceux qui ont été tués dans la bataille : « Les cœurs courageux ont été dépouillés; ils ont dormi d'un profond sommeil. » Ps. 76 : 6. Et encore : « A ta menace, ô Dieu de Jacob chars et chevaux s'endormirent profondément. » Ps. 76 : 7. (Lausanne) Esaïe parle ainsi de la résurrection : « Ceux que tu avais fait mourir vivront: mon corps mort se relèvera. Réveillez-vous et vous réjouissez avec chant de triomphe, vous, habitants de la poussière; car ta rosée est comme la rosée qui tombe sur les herbes et la terre jettera dehors les trépassés. » Esa. 26 : 19. Jérémie parle comme suit des Babyloniens qui avaient été tués pendant qu'ils étaient plongés dans le sommeil de l'ivresse : « Je les enivrerais, afin qu'ils se réjouissent, et qu'ils dorment d'un sommeil perpétuel, et qu'ils ne se réveillent plus, dit l'Éternel. » Jér. 51 : 39. Il fait de nouveau la même prédiction : « Ils dormiront d'un sommeil perpétuel, et ils ne se réveilleront plus. » Jér. 51 : 57. Daniel dit : « Plusieurs de ceux qui dorment dans la poussière de la terre se réveilleront. » Dan. 12 : 2.

Vis.—Ces passages sont tous tirés de l'Ancien Testament. Je crois que les paroles de Christ et de ses apôtres doivent être d'un plus grand poids que celles de Moïse et des prophètes. Affirmez-vous que le Nouveau Testament parle de la même manière que l'Ancien, sur le sommeil de la mort ?

MIN.—Nous laisserons les Ecritures du Nouveau Testament parler pour elles-mêmes sur ce sujet. Lorsque Christ était sur le point de rendre la vie à la jeune fille qui venait de mourir, il dit pour calmer ceux qui pleuraient : « Cette jeune fille n'est pas morte, [pour demeurer dans l'état de mort] mais elle dort. » Matthieu dit de ceux qui furent ressuscités à la résurrection de Christ : « Les sépulcres s'ouvrirent, et beaucoup de corps des saints qui étaient endormis se réveillèrent; et étant sortis des sépulcres après son réveil ils entrèrent dans la sainte ville, et apparurent à beaucoup de personnes. » Matth. 27 : 52, 53. Trad. de Lausanne. Le cas de la jeune fille est aussi mentionné par Marc et par Luc. « Cette petite fille n'est pas morte, mais elle dort. » Marc 5 : 39. « Ne pleurez point; elle n'est pas morte, mais elle dort. » Luc 8 : 52. Le Seigneur Jésus parla ainsi de la mort de Lazare : « Lazare, notre ami, dort; mais je m'en vais l'éveiller. » Jean 11 : 11. Et

Jean explique ainsi les paroles de Christ : Jésus avait dit cela de la mort de Lazare; mais ils crurent qu'il parlait d'un véritable sommeil. » Jean 11 : 13. Voici comment Luc rapporte la mort d'Étienne : « Et quand il eut dit cela, il s'endormit. » Actes 7 : 60. Et Paul dit de David : « Car certes David, après avoir servi en son temps au conseil de Dieu, s'est endormi avec ses pères et a senti la corruption. » Actes 13 : 36.

Voici la manière dont Paul parle de la mort de quelques-uns des témoins de la résurrection : « La plupart demeurent encore à présent, mais quelques-uns aussi se sont endormis. » 1 Cor. 15 : 6. Trad. de Lausanne. Il dit aussi que si Christ n'est point ressuscité, « ceux donc aussi qui dorment en Christ sont péris. » Verset 18. Il dit que « Christ est ressuscité des morts et est devenu les prémices de ceux qui dorment. » Verset 20. Il dit aussi : « Nous ne dormirons pas tous, mais nous serons tous transmués, en un moment, et en un clin d'œil, à la dernière trompette. » Versets 51, 52.

Paul consolait ceux qui étaient dans le deuil, non pas en leur disant que leurs amis n'étaient pas réellement endormis, mais en leur disant qu'ils se réveilleraient à la venue de Christ, lorsque la trompette de Dieu sonnerait. Ainsi il dit : « Or, mes frères, je ne veux point que vous ignoriez ce qui regarde ceux qui dorment, afin que vous ne soyez point attristés comme les autres qui n'ont point d'espérance. Car si nous croyons que Jésus est mort; et qu'il est ressuscité, de même aussi ceux qui dorment en Jésus, Dieu les ramènera avec lui. Car nous vous disons ceci par la parole du Seigneur : que nous qui vivons et resterons à la venue du Seigneur, ne préviendrons point ceux qui dorment. » 1 Thess. 4 : 13-15. Trad. de Martin. Ainsi le Nouveau Testament parle du sommeil des morts quinze fois, et l'Ancien Testament, pas moins de cinquante fois.

Vis.—Mais il est impossible que les morts dorment réellement. Nous savons que Moïse, à qui Dieu dit qu'il dormirait (Deut. 31 : 16) vint en réalité avec Elie et conversa avec Christ en présence de Pierre, de Jacques et de Jean. Matth. 17 : 1-4. Sûrement, Moïse ne dormait pas à cette occasion.

MIN.—J'admets avec vous que Moïse ne dormait pas lorsqu'il conversait avec Christ. Mais je n'admets pas comme vous qu'il n'avait jamais été dans le sommeil de la mort. Notre conversation a été assez longue ce soir. Si vous voulez me faire une visite une autre fois, je vous montrerai que Moïse avait évidemment été ressuscité des morts. Nous considérerons aussi d'autres difficultés, aussi rapidement que la nature et l'importance du sujet le permettront.

J. N. A.

UN MAHOMÉTAN PRIS DANS SES PROPRES FILETS.

MR DROSE, missionnaire à Ghazipoor, à quelques milles au sud de Benares, envoyé et soutenu par la Société Missionnaire de Berlin, déclara en présence de plusieurs mahométans, qui s'étaient engagés à prouver par les Saintes Ecritures que Mahomet était réellement un prophète envoyé de Dieu, que s'ils réussissaient, il deviendrait lui-même un disciple du prophète de la Mecque. En conséquence, on se prépara immédiatement pour une savante discussion. Le missionnaire fut conduit à une école mahométane, et une chaise lui fut apportée. Les mahométans présents s'assirent en même temps

sur leurs tapis. Toutefois ils paraissaient attendre un personnage d'importance, car les yeux de l'assemblée se dirigeaient de temps en temps vers la porte. Enfin un homme d'un aspect très-noble arriva, richement vêtu et porté dans un palanquin par quatre hommes. C'était le plus savant moollah de l'endroit. Tous se levèrent respectueusement devant lui. On lui avait déjà préparé une espèce de plate-forme couverte de tapis. Il y monta, les pieds déchaussés. Puis il fit signe à quatre mahométans des plus distingués de venir vers lui, il leur imposa les mains pour les bénir, et les fit asseoir, deux à sa droite et deux à sa gauche. Puis il s'assit et regarda autour de lui d'un air sérieux et décidé, jusqu'à ce que le missionnaire lui parlât.

Alors commença la discussion. On apporta plusieurs exemplaires du Nouveau Testament, et on chercha le chapitre 14 de l'Évangile selon saint Jean. Une dispute s'éleva sur chaque verset par lequel le Musulman essayait de convaincre le missionnaire que les chrétiens ne comprenaient pas le sens de leurs Écritures sacrées. Enfin il arriva au verset 30: «Je ne vous parlerai plus guère, car le prince de ce monde vient.» Cette idée traversa l'esprit du moollah comme un éclair, savoir, que le prince de ce monde n'est autre que Mahomet, qui, comme le sceau des prophètes, deviendrait docteur après le Nazaréen et gagnerait et gouvernerait le monde par sa doctrine. Il relut le passage, et dans un langage triomphant, il s'étendit longuement sur la gloire de Mahomet, dont il était parlé dans ce passage, et il termina en exhortant le missionnaire du ton le plus sérieux, et le plus imposant à croire en lui que Christ lui-même avait prédit être le prince et le Seigneur de ce monde. Hélas! pauvre moollah! Mr Droze montra que ce que les Saintes Écritures entendaient par le prince de ce monde était simplement le diable! Il devint pâle de colère, et grinça des dents ne pouvant s'empêcher de trahir la rage intérieure qui le dévorait. Il était tombé dans le piège qu'il avait tendu lui-même. Il avait été enlacé dans ses propres filets.

JUGEMENT DE MR LE PASTEUR ROCHAT

—SUR—

L'OBSERVATION DE LA LOI DE DIEU,
ET PARTICULIÈREMENT DU QUATRIÈME COMMANDEMENT.

„La loi de l'Éternel est parfaite.“ Ps. 19 : 8.

«L'AMOUR de Dieu c'est de garder ses commandements.» C'est ce que dit St.-Jean, qu'on a appelé l'apôtre de l'amour et qui sans doute s'y entendait bien.

Il est très-dangereux d'admettre en principe que nous pouvons faire par amour des choses que Dieu n'a pas commandées, et choisir nous-mêmes les œuvres par lesquelles nous croyons devoir lui être agréables et lui manifester notre amour.

C'est le vrai moyen de s'égarer dans ce que l'apôtre appelle «un culte volontaire,» et d'en venir aux mortifications, pénitences, célibat, vœux monastiques et autres choses par lesquelles un catholique pense montrer son dévouement à Dieu. Le Seigneur nous trace notre route par ses commandements et Il nous donne son amour et son Esprit pour nous y faire marcher. Tant que nous sommes dans le chemin que sa Parole nous a tracé, nous ne pouvons nous égarer, mais dès que nous le quittons et que nous nous frayons à nous-mêmes notre route, il pourrait nous dire: Mes enfants, si vous m'aimez, restez dans la voie de mes commandements,

et ne vous tracez pas votre chemin vous-mêmes. En conséquence si je croyais le quatrième commandement aboli, je ne penserais pas qu'il me fût permis de m'accorder de ma propre autorité un jour entier de repos à des époques fixes et régulières. Je croirais en cela violer l'ordre donné à notre premier père après la chute de travailler tous les jours de sa vie. Il n'y a pas un seul devoir général qui soit oublié dans la Parole, sans cela David n'aurait pas pu dire que la loi est parfaite, et quoiqu'il en soit, on ne saurait n'y qu'y ajouter ni qu'y retrancher. Si le quatrième commandement était retranché, on pourrait dire qu'il y a une chose bonne et utile que les gens pieux aiment à observer, et qui pourtant ne se trouve point dans la Parole.

Voix Chrétiennes de Rochat. Méditation du 22 Décembre.—Extrait par G. K.

LE SAUVEUR EST PRÈS.

DEUXIÈME ARTICLE.

„De même, lorsque vous verrez arriver ces choses, sachez que le règne de Dieu est proche.“ Luc 21 : 31.

BIEN des personnes disent que la *venue de Christ* nous surprendra tous, et que nous ne devons rien en savoir avant qu'elle arrive; car il est écrit: «Le jour du Seigneur viendra comme un larron dans la nuit.» Il en sera ainsi, mais pour qui viendra-t-il comme un larron? Ce sera assurément pour ceux qui disent: PAIX ET SÛRETÉ; car lorsqu'ils diront: Paix et sûreté, alors une ruine subite les surprendra, et ils n'échapperont point. Mais St Paul dit: Le juste ne sera point surpris par ce jour, comme on le serait par un voleur; ils sont tous enfants de la lumière; ils ne sont point *endormis* comme d'autres sur ce sujet. Voyez 1 Thess. 5 : 2-6. Le Seigneur Jésus dit que des signes devaient précéder sa venue, et il avertit les siens que quand ils verraient ces choses, alors ils devraient SAVOIR, de la manière la plus positive, que sa venue est proche, et à la porte. Matth. 24 : 32, 33. Mais les pécheurs insoucians et les tièdes qui font profession de christianisme ne font point attention aux *signes des temps* et ignorent par conséquent la proximité de cet événement. Ces personnes feraient bien de lire le langage que Christ adresse aux Juifs qui ne *connaissaient pas le temps* de leur visitation. Luc 19 : 41-44. De tout temps, Dieu a trouvé bon d'annoncer les événements avant qu'ils arrivassent. Il révéla à Noé le temps du déluge, et par le moyen de son serviteur, il avertit le monde pendant 120 ans. Noé savait le jour même où le déluge commencerait. Gen. 7 : 4. Lot aussi fut averti à l'avance de la destruction de Sodome et de Gomorrhe. Gen. 19. Dieu révéla à Joseph qu'il y aurait sept années d'abondance et sept années de famine au pays d'Égypte. Gen. 41. Il fit aussi connaître que les enfants d'Israël seraient errants dans le désert pendant quarante ans. Nom 14 : 33. Aussi que la tribu de Juda serait captive à Babylone pendant soixante-dix ans. Jér. 25 : 12. L'avertissement a été donné concernant La Fin, et le cri de minuit: *Voici, l'Époux vient!* a résonné par tout le monde.

Lecteur, ne rejetez point cet avertissement parce que votre pasteur garde le silence sur ce sujet ou parce qu'il s'y oppose. La question n'est pas: Notre pasteur y croit-il ou n'y croit-il pas, mais plutôt: Cette doctrine est-elle selon la parole de Dieu? car la Bible est la seule règle sûre par laquelle nous devons être gouvernés.

Ne devons-nous pas obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes? Notre salut dépend-il de l'obéissance à la parole de Dieu ou de notre soumission à l'opinion des hommes? «O terre! terre! terre! écoute la parole de l'Éternel.» Jér. 22 : 29. Souvenez-vous que Christ a dit que c'est le *méchant serviteur* qui dit: «Mon Maître tarde à venir.» Lisez quel sera le sort lamentable de ces serviteurs, dans Matth. 24 : 50, 51.

En examinant le témoignage de l'Écriture, nous trouvons que cette classe de personnes étaient du temps de Christ, ses antagonistes les plus acharnés. Marc 14 : 62, 64; Matth. 26 : 3, 4, 14, 15, 57, 59, 65, 66; Marc 11 : 18; 15 : 10; Jean 7 : 45-48; Luc 12 : 2-6.

Prenez tous les évangiles, et en les lisant attentivement vous verrez qui sont ceux qui s'opposaient à Christ. Vous verrez aussi quels étaient les plus ardents adversaires des apôtres. Actes 4 ; 5 : 17-42 ; 6 : 8, 14. De nos jours on parle peu de la Parole du Seigneur. Le «Ainsi a dit l'Éternel» est mis de côté, et l'on parle beaucoup des pasteurs et de leurs magnifiques sermons.

Avant qu'il soit trop tard, considérez ce qui est le plus important : la parole de Dieu ou la parole des hommes? Combien peu la multitude séduite considère que ceux mêmes auxquels elle prodigue son adulation pour leurs heureux efforts dans l'acte de tranquilliser leurs consciences, en disant que le *jugement* est très-éloigné, sont ces méchants serviteurs dépeints par notre Seigneur d'une manière si frappante dans sa parabole. *Lecteur*, ne voyez-vous pas que dans la mission du serviteur *fidèle*, ces paroles : «Mon Maître tarde à venir,» ne se trouvent nulle part? Lisez Matth. 24 : 42, 48.

Les moqueurs seront soudainement détruits. Négliger les SIGNES DES TEMPS, n'est pas, selon l'appréciation du Sauveur, une preuve de sagesse, mais il flétrit cette action par sa désapprobation. «Hypocrites! vous savez bien discerner ce qui paraît au ciel et sur la terre; et comment ne discernez-vous pas ce temps-ci?» «Veillez donc, et priez en tout temps, afin que vous soyez trouvés dignes d'éviter toutes ces choses qui doivent arriver, et de subsister devant le Fils de l'homme.» Voyez Luc 12 : 56; 21 : 36.

Lecteur, considérez bien ces choses, de peur que ce jour-là ne vous surprenne comme un larron. Apoc. 3 : 3; 2 Pier. 3 : 10. Étudiez la parole de Dieu avec prière concernant ce sujet important. Le cri a retenti: «Voici l'Époux qui vient, sortez au-devant de lui.» Il est de la plus grande importance d'être préparé, mais ce serait une terrible calamité de n'être pas préparé. «Et celles qui étaient prêtes entrèrent avec lui aux noces; et la porte fut fermée.» Matth. 25 : 10; Luc 13 : 25.

Lecteur, permettez-moi de vous demander: Êtes-vous un pécheur impénitent? Vous moquez-vous de la doctrine de la SECONDE VENUE de Christ? Quel sera votre sort si vous êtes trouvé parmi la multitude incrédule et impénitente qui sera surprise comme par un larron? Car quand ils diront: «Paix et sûreté,» une subite destruction les surprendra et ils n'échapperont point. 1 Thess. 5 : 3. Or, considérez votre fin et agissez avec sagesse. Où comparaitrez-vous quand la voix de l'archange et la trompette de Dieu fendront les cieux, et que les mondes éloignés renverront l'écho de ce cri: LE GRAND JOUR DE SA COLÈRE EST VENU. Et qui pourra subsister, quand l'atmosphère sera fondue dans une flamme universelle, et que les éléments se fondront par l'ardeur du feu, et que la terre aussi avec les œuvres qui sont en elle brûleront entièrement? A moins

que vous ne vous repentiez, que vous ne croyiez et n'obéissiez à l'Évangile, votre sort sera terrible. Rappelez-vous que Dieu vous a donné des avertissements concernant ses jugements prochains, et il vous avertit encore ici par ces lignes. Ce sera peut-être le dernier avertissement. Le premier son que vous entendrez sera peut-être le son de la trompette de l'Archange.

Prenez garde à ce que vous faites, de crainte qu'au moment même où vous tournez en ridicule ce sujet important et ceux qui l'annoncent, cet événement ne vous surprenne. O vous, moqueurs, vous pécheurs insoucians ! cessez vos moqueries ! « Considérez votre fin, de peur qu'il ne vous ravisse et qu'il n'y ait personne qui vous délivre. Ps. 50 : 22. La grâce est maintenant offerte gratuitement. Bientôt la porte sera fermée ; alors vous pourrez crier en vain : « Seigneur ! Seigneur ! ouvre-nous. » Luc 13 : 25.

Un grand nombre de ceux qui liront ces lignes trouvent peut-être leur joie à lire, à entendre et à contempler les glorieuses réalités de cet événement. Je voudrais dire à ces personnes : N'abandonnez donc pas votre confiance qui doit avoir une si grande récompense. Car celui qui a fait les promesses est fidèle, et il fera ce qu'il a dit. Encore un peu de temps, et celui qui doit venir viendra, et il ne tardera point. Or, le juste vivra par la foi ; mais si quelqu'un se retire, mon âme ne prend point de plaisir en lui. « C'est pourquoi, vous aussi tenez-vous prêts ; car le Fils de l'homme viendra à l'heure que vous ne pensez pas. » Matth. 24 : 44.

Or, vers minuit se fit entendre
Un cri disant : „Voici l'Époux !“
C'est Jésus, voyez-le descendre !
Autour de lui rallions-nous.
Que l'Eglise aujourd'hui s'apprête
Pour l'heure de ce rendez-vous,
C'est la veille d'un jour de fête :
„Voici l'Époux, voici l'Époux.“

Ce cri, Seigneur ! à nos oreilles
Retentit souvent en nos jours
Tu vas donc terminer nos veilles
Et nous délivrer pour toujours !
Que l'Eglise, etc.

Cette vérité glorieuse
Ranime nos cœurs abattus
Oh ! quelle perspective heureuse
D'être bientôt avec Jésus !
Que l'Eglise, etc.

Tes morts aussi, de leur poussière,
Entendront ta voix comme nous,
Et comme nous, loin de la terre,
Iront au-devant de l'Époux.
Que l'Eglise, etc.

JÉSUS A CAPERNAUM.

APRÈS l'œuvre de guérison accomplie par Jésus le jour du Sabbat au Réservoir de Béthesda, la malice des principaux d'entre les Juifs s'enflamma si fort contre lui qu'ils complotèrent pour lui ôter la vie, et il ne pouvait plus rester à Jérusalem sans que sa sûreté personnelle fût compromise. Il se rendit donc en Galilée, et fit à Capernaüm le champ de ses travaux. Il enseigna dans cette ville ; et le jour du Sabbat, des foules s'assemblaient pour entendre sa doctrine. Là il semblait pouvoir travailler sans empêchement, quoiqu'il fût observé par des espions qui cherchaient comment ils pourraient l'accuser.

Les cœurs des humbles d'entre le peuple étaient ouverts pour recevoir ses divines instructions. Le cœur du Sauveur débordait de sympathie pour l'humanité souffrante, et ce fut avec joie qu'il vit de pauvres pécheurs répondre à ses enseignements d'a-

mour et de bienfaisance. Ses auditeurs étaient charmés de la simplicité éloquente avec laquelle il prêchait la vérité. Il tirait ses illustrations des scènes de la vie de chaque jour. Il adaptait son langage aux personnes de toute classe et de toute condition.

Jésus n'alla point à Capernaüm pour éviter la société ou pour se reposer de ses travaux. Capernaüm était une grande ville de communication, un lieu de passage pour les voyageurs venant de divers pays. Ils s'y reposaient avant de continuer leur voyage. Là, le divin Docteur avait l'occasion de s'adresser à des gens de toute nation et de tout rang. Il pouvait donner des leçons qui non-seulement seraient reçues par ceux qui les entendaient, mais qui seraient portées par eux dans bien des pays et dans bien des demeures. Par ce moyen les recherches sur les prophéties seraient excitées, l'attention dirigée vers le Sauveur, et son œuvre et sa mission, présentées au monde.

A Capernaüm il avait une meilleure occasion qu'ailleurs de rencontrer les représentants de toutes les classes qui s'y trouvaient mélangées à cause de leurs affaires particulières respectives. Là, son ministère pouvait parvenir aux grands de ce monde recherchés pour leurs richesses, aussi bien qu'aux pauvres et aux nécessiteux. Christ se présentait au peuple comme le Sauveur du monde. Aussitôt que l'on sut qu'il était à Capernaüm, des foules s'empressèrent pour entendre ses paroles de sagesse divine. Jésus s'était retiré sur une montagne avec ses disciples pour jouir de quelque temps de solitaire recueillement, mais quand il vit le peuple accourir en foule vers lui, il ne voulut pas le renvoyer sans lui donner les instructions dont il avait besoin.

La fête des Juifs approchait, et beaucoup de gens des environs de Jérusalem, étaient entrés dans la ville pour voir Jésus dont ils avaient entendu parler des miracles. Les malades et les affligés lui furent amenés, et il guérit leurs maladies. En contemplant la joie de ceux qu'il avait guéris, son cœur d'amour se réjouissait avec ceux qui avaient reçu sa bénédiction. Il rendit la joie à bien des familles en guérissant leurs malades. Il fit briller la lumière dans bien des habitations plongées dans l'obscurité de l'affliction. Les affligés furent consolés, les ignorants instruits, et l'espoir fut ranimé dans les cœurs découragés.

Le peuple reçut le message qu'il leur apportait et crut à ses paroles. Personne n'était plus disposé à accepter la vérité que les pauvres et les humbles, qui n'étaient pas séparés de leur Sauveur par la vanité et l'orgueil, les trésors de ce monde, ou la louange des hommes. Ils trouvaient en lui de la consolation dans toutes leurs privations. Jésus ne renvoyait aucun d'eux. Il était touché d'une tendre compassion pour la détresse de ceux qui recherchaient son aide, et lorsqu'ils sortaient de sa présence, ils emportaient avec eux en leurs propres personnes les preuves de son pouvoir vivifiant. Les cœurs du peuple débordaient de respect, d'amour et de reconnaissance pour leur Bienfaiteur, et il partageait leur joie. Ses travaux à Capernaüm produisirent un bon résultat, et beaucoup furent amenés à croire en lui. Ses actes incomparables de miséricorde gagnaient les cœurs de la multitude.

Les scribes et les pharisiens étaient confondus ; leurs desseins à l'égard de Jésus furent déjoués. Ils avaient écouté ses enseignements afin de le surprendre dans ses paroles, et de détourner de lui l'esprit du peuple vers eux-mêmes. Ils savaient que depuis que le ministère de Jésus avait commencé, leur propre influence sur le peuple

avait grandement diminué. Les cœurs sympathiques de la multitude acceptaient les leçons d'amour, de bienveillance et de bonté plutôt que les formes froides, et les cérémonies rigides exigées par les sacrificateurs.

Quoique les pharisiens fussent étonnés des miracles que Jésus opérait ; ils étaient d'autant plus désireux de se débarrasser de ce personnage dont la grande puissance était fatale et à leurs prétentions.

Les maladies corporelles, quelque graves qu'elles fussent et apparemment sans espoir de guérison, étaient déjouées par son pouvoir divin ; mais la maladie de l'âme, enracinée dans l'incrédulité et les préjugés aveugles prenait prise plus fortement sur ceux qui fermaient les yeux à la lumière. La preuve la plus puissante que l'on pût produire ne faisait que fortifier leur opposition. La lèpre et la paralysie n'étaient point aussi redoutables que la bigoterie et l'incrédulité. Jésus se détourna des docteurs d'Israël, et leurs chaînes d'obscurité et de scepticisme les enlacèrent plus fortement que jamais.

Les habitants de Capernaüm avaient été grandement étonnés de la guérison soudaine du fils du centenier, effectuée par une seule parole de Jésus, lorsqu'il était à plus de vingt milles de distance du malade. Ils furent réjouis d'apprendre que Celui qui possédait un pouvoir si miraculeux se trouvait dans leur propre ville. Le jour du Sabbat, la synagogue dans laquelle il parla était comble, et un grand nombre de personnes furent obligées de rester dehors. Comme à l'ordinaire, beaucoup de gens vinrent par curiosité, mais il y en avait beaucoup qui désiraient sérieusement apprendre les choses qui concernent l'Évangile du royaume de Dieu.

Tous ceux qui l'entendaient étaient étonnés, « car il les enseignait comme ayant autorité et non pas comme les scribes. » Ses paroles étaient une démonstration de l'Esprit de Dieu, et parlaient à la conscience des hommes avec un pouvoir divin. L'enseignement des scribes et des pharisiens était froid et formel, comme une leçon apprise par routine. Ils expliquaient la loi par habitude, mais leur parole n'était point sanctifiée par l'autorité de Dieu, leurs propres cœurs et ceux de leurs auditeurs n'étaient point émus par une sainte inspiration.

Jésus n'avait rien à faire avec les divers sujets de dissension qui existaient parmi les Juifs. Ses paroles étaient si simples qu'un enfant même pouvait les comprendre, toutefois dans leur grande simplicité elles étaient assez élevées pour charmer le plus grand esprit par leurs nobles vérités. Il parla d'un nouveau royaume qu'il venait établir parmi eux en opposition au royaume de ce monde, et de son pouvoir pour arracher son royaume d'entre les mains de Satan, et pour délivrer les captifs retenus sous son pouvoir.

Il y avait dans la synagogue un homme possédé de l'esprit de Satan. Cet homme interrompit le discours de Jésus en poussant un cri perçant qui glaça les auditeurs d'une terreur indicible : « Ha ! qu'y a-t-il entre nous et toi, Jésus de Nazareth ? Es-tu venu pour nous perdre ? Je sais qui tu es : tu es le Saint de Dieu. »

Les démons mêmes croyaient et tremblaient, mais l'Israël de Dieu avait fermé les yeux et les oreilles aux preuves de la divinité de Christ, et il ne connaissait point le temps de sa visitation. Le but de Satan, en conduisant sa malheureuse victime dans la synagogue, était de détourner de Jésus l'attention du peuple en la dirigeant vers les paroxysmes du pauvre possédé, et d'empêcher ainsi que les paroles de vérité n'at-

teignissent les cœurs du peuple. Mais même l'intelligence obscurcie de cet homme comprenait que les enseignements de Jésus venaient du ciel. La puissance de la divinité éveillait la terreur du démon qui gouvernait son esprit, et une lutte s'engagea entre cet esprit malin, et ce qui restait de raison à ce pauvre possédé.

A mesure que la victime sentait que le céleste Médecin était là pour lui donner la liberté, son cœur commençait à désirer ardemment d'être délivré de la puissance de Satan. Le démon résistait à ce pouvoir, et cherchait à retenir sous son empire ce pauvre malheureux qui luttait contre lui. Ce démoniaque tâchait de crier à Jésus pour lui demander de l'aide, mais lorsqu'il essayait de parler, le démon mettait d'autres paroles dans sa bouche, de sorte qu'il s'écriait dans l'intensité de sa crainte: «Ah! qu'y a-t-il entre nous et toi, Jésus de Nazareth?» La raison obscurcie de ce pauvre homme comprenait en partie qu'il était en présence de Celui qui pouvait l'affranchir de l'esclavage dans lequel il avait été si longtemps retenu; mais quand il cherchait à se laisser saisir par cette main puissante, une autre volonté le retenait en arrière, les paroles d'un autre se trouvaient dans sa bouche.

Par la vie de péché qu'il avait menée, cet homme s'était placé sur le terrain de l'ennemi, et Satan avait pris possession de toutes ses facultés, de sorte que, lorsque quelques rayons de lumière émanant de la présence du Sauveur percèrent les ténèbres de son intelligence, la lutte entre son désir pour la liberté et la puissance du diable lui faisait faire d'affreuses contorsions et lui arrachait des cris surnaturels. Le démon exerçait tout son diabolique pouvoir pour retenir sa victime sous son empire. S'il perdait du terrain dans cette circonstance, c'était donner la victoire à Jésus. Celui qui, dans sa propre personne, avait vaincu le prince de la puissance des ténèbres dans la tentation au désert, était de nouveau amené face à face avec son ennemi.

Il semblait que le pauvre homme si cruellement torturé dût perdre la vie dans cette lutte contre le démon qui avait été la ruine de sa virilité. Une seule puissance pouvait briser cette cruelle tyrannie. Jésus parla avec un voix d'autorité et mit le captif en liberté. L'esprit démoniaque fit un dernier effort pour arracher la vie de sa victime avant d'être forcé de sortir de celui qu'il avait tourmenté si longtemps. Ensuite l'homme qui avait été possédé se tint devant le peuple émerveillé, heureux dans la liberté et dans la possession de l'usage de ses sens. Dans la synagogue, le jour du Sabbat, devant l'assemblée réunie, le prince des ténèbres avait été de nouveau vaincu. Et le démon même avait rendu témoignage au pouvoir divin du Sauveur, en criant: «Jésus de Nazareth! es-tu venu pour nous perdre? Je sais qui tu es: tu es le Saint de Dieu!»

L'homme dont la raison avait été si soudainement restaurée louait Dieu pour sa délivrance. Ces yeux qui, si récemment brillaient du feu de la folie, rayonnaient maintenant d'intelligence, et étaient remplis de larmes de gratitude. Le peuple était muet d'étonnement. Aussitôt que les assistants purent parler, ils se dirent les uns aux autres avec étonnement: «Qu'est-ce que ceci? Il commande avec autorité et avec puissance aux esprits immondes, et ils sortent!»

Ce n'était pas la volonté de Dieu que cet homme fut frappé d'une telle affliction au point d'être entièrement livré entre les mains de Satan. C'était dans sa propre manière de vivre que se trouvait la source secrète de ses malheurs, qui l'avaient rendu pour ses

amis un objet d'horreur et un fardeau pour lui-même. Les plaisirs du péché l'avaient fasciné, le sentier de la dissipation lui avait paru attrayant, il avait pensé faire de la vie une longue fête. Il n'avait pas songé qu'il serait un jour un objet d'effroi et de dégoût pour le monde et d'opprobre pour sa famille. Il pensait qu'il pouvait passer son temps dans des folies innocentes; mais une fois sur la pente du vice, il était rapidement arrivé au bas, après avoir transgressé les lois de la santé et de la moralité. L'intempérance et la frivolité enchaînaient ses sens, les sensibilités délicates de son esprit avaient été détruites, et Satan s'était emparé du contrôle absolu de toutes ses facultés.

Le remords fut trop tardif, et quoique cet homme eût été disposé alors à sacrifier les richesses et le plaisir pour retrouver sa virilité perdue, il était sans force entre les mains du méchant. Satan avait amorcé ce jeune homme par beaucoup de représentations agréables; il avait revêtu le vice d'un manteau de fleurs afin de séduire sa victime; mais ce but une fois atteint, et l'infortuné livré à son pouvoir, le démon était devenu impitoyable dans sa tyrannie, et redoutable dans ses visitations cruelles. Il en est toujours ainsi de ceux qui succombent au mal; les plaisirs attrayants de leur jeunesse se terminent dans le plus sombre désespoir ou dans l'égarement d'une âme perdue.

Mais celui qui vainquit le grand ennemi dans le désert arracha ce captif au pouvoir de Satan. Jésus savait bien que ce démon, quoique revêtant une autre forme, était le même méchant esprit qui l'avait tenté dans le désert. Satan cherche par divers artifices à atteindre son but. Le même esprit qui vit et reconnut le Sauveur, et lui cria: «Ha! qu'y a-t-il entre nous et toi?» animait les méchants Juifs qui rejetaient Christ, et se moquaient de ses enseignements. Mais chez ces derniers, il revêtait un air de piété et de science, cherchant à les tromper quant aux véritables motifs qui les portaient à refuser le Sauveur.

Ensuite Jésus sortit de la synagogue, laissant le peuple saisi d'étonnement et d'admiration. Ce miracle fut alors suivi d'un autre tout aussi grand. Jésus chercha la maison de Pierre pour s'y reposer un peu, mais il n'y avait point de repos pour le Fils de l'homme. On lui dit que la belle-mère de Pierre était malade de la fièvre. Son cœur sympathique le porta aussitôt à soulager cette femme souffrante. Il commanda à la fièvre, et la fièvre la quitta immédiatement. Puis elle se leva, le cœur débordant de joie et de reconnaissance, et elle se mit à servir Jésus et ses disciples, avec empressement et amour.

Les nouvelles de ce miracle et de ces œuvres de guérison se répandirent par toute la ville. Toutefois ses actes de miséricorde ne firent qu'augmenter l'intensité de la haine des pharisiens. Ils observaient attentivement tous les mouvements de Jésus, cherchant en quoi ils pourraient l'accuser. Par leur influence, ils empêchaient beaucoup de gens de venir à Jésus le jour du Sabbat pour être soulagés de leurs infirmités. Ils craignaient d'être flétris comme transgresseurs de la loi. Mais dès que le soleil avait disparu à l'occident, il se faisait une grande commotion. De toutes parts les malades accouraient vers Jésus. Ceux qui avaient assez de force venaient seuls, mais un bien plus grand nombre étaient portés par leurs amis vers le souverain Médecin.

Ces malades étaient tous dans un état désespéré et sur le point de mourir. Quelques-uns étaient en proie à une fièvre brûlante, d'autres étaient paralysés, frappés

d'hydropisie, aveugles, sourds et impotents. On entendait quelque distance les cris pitoyables du lépreux: «Le Souillé! le souillé!» et on le voyait étendre la main vers le grand Médecin. L'œuvre de Jésus commença quand le premier malade lui fut présenté. Les suppliants étaient guéris par un mot de ses lèvres ou par l'attouchement de sa main. Le cœur rempli de joie et de gratitude, ils s'en retournaient pleins de santé et de vigueur physique et mentale, pour réjouir par leur présence, les demeures qu'ils avaient naguère quittées, invalides sans force.

Ceux qui les avaient soigneusement portés de leurs lits en la présence de Jésus retournaient avec eux, versant des larmes de joie, et proclamant les louanges du Sauveur. Les petits enfants ne furent pas oubliés et ces chers petits malades furent rendus à leurs heureuses mères, brillants de fraîcheur et de santé. Ces preuves vivantes du pouvoir divin de Jésus produisirent une grande excitation dans toute cette région. Jamais encore Capernaüm n'avait eu de jour semblable à celui-ci. L'air retentissait de chants de triomphe et de délivrance.

Le Sauveur qui avait opéré de si merveilleuses guérisons, se réjouissait aussi de la joie qu'il avait produite dans les cœurs de tant d'êtres souffrants. Il avait guéri tous ceux qui étaient allés vers lui. Son grand amour pour l'homme fut remué jusque dans ses profondeurs lorsqu'il vit les souffrances de ceux qui étaient venus vers lui, et il se réjouissait de ce qu'il avait la puissance de leur donner la santé et le bonheur.

MME. E. G. WHITE.

LES SOCIÉTÉS DE TEMPÉRANCE.

COMMENT la cause de la tempérance chrétienne peut-elle être avancée plus efficacement? La première chose nécessaire est la connaissance de ce qu'enseigne la Bible à cet égard. Dieu nous a parlé concernant la tempérance. C'est dans sa parole que nous trouvons la seule base ferme sur laquelle établir cette cause. Nous pouvons apprendre bien des leçons par les expériences humaines concernant les maux de l'intempérance, mais la Bible place devant nous le fait solennel qu'aucun ivrogne n'héritera le royaume de Dieu.

Que pouvons-nous faire pour empêcher les hommes de devenir ivrognes? Nous devons leur enseigner à maîtriser leur penchant pour les boissons fortes et leur donner l'exemple. Nous pouvons faire beaucoup par notre effort comme individus. Nous pouvons faire encore plus par notre action unie. Ce que nous appelons Sociétés de Tempérance est simplement des associations des amis de la tempérance, formées dans le but d'empêcher les maux de l'intempérance. Ceux qui s'associent dans ce but prennent l'engagement de s'abstenir des liqueurs enivrantes, et de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour persuader les autres à s'unir à eux en cela. Mais est-ce une bonne chose de s'associer ensemble pour avancer la cause de la tempérance? Et les personnes qui s'engagent à s'abstenir de boissons enivrantes comme breuvage ne diminuent-elles pas considérablement leur liberté? Ceux qui font un dieu de leur goût sentent que l'engagement de s'abstenir entièrement des liqueurs enivrantes, serait pour eux un joug pesant. Toutefois ces personnes mêmes sont celles qui en réalité ont besoin de prendre cet engagement. Ceux qui éprouvent une soif ardente pour de telles liqueurs devraient être alarmés. Ils ont commencé

à cultiver un goût pour l'ivrognerie. S'ils désirent s'assurer si ce penchant existe, qu'ils s'abstiennent pendant quelques semaines de l'usage de telles liqueurs, et ils découvriront quel est leur état actuel. Mais l'engagement de s'abstenir des liqueurs alcooliques comme breuvage servira-t-il à quelque chose? Certainement si vous le tenez, et si vous ne pouvez pas le tenir, vous avez sujet d'être alarmés concernant vous-mêmes et vous avez besoin de la sympathie et de la coopération de vos amis dans vos efforts pour vous arracher à la puissance et à la domination de l'alcool. Un tel engagement aurait sauvé Noé de l'ivrognerie. Il aurait sauvé Lot d'un péché odieux. Il aurait sauvé Nadab et Abihu de la mort qu'ils subirent de la part de l'ange de Dieu. «Mais, dites-vous, ces hommes avaient trop bu.» Cela est très-évident. Mais pourquoi avaient-ils trop bu? Quand ils en avaient bu un peu, ils en désiraient davantage. S'ils n'en avaient point bu du tout, ils n'auraient couru aucun danger.

«Mais, dira-t-on, je puis maîtriser mon goût, pourquoi donc me priverais-je entièrement de toute boisson spiritueuse en signant l'engagement de l'abstinence totale?» Si vous êtes assez fort pour maîtriser votre goût, vous savez très-bien que beaucoup de vos connaissances, et peut-être quelques-uns de vos amis intimes sont incapables de se gouverner ainsi. Vous pouvez facilement vous rappeler quelques-uns de vos amis qui sont morts dans l'ivresse, et d'autres qui sont des ivrognes consommés. Pouvez-vous sans angoisse contempler le spectacle que vous offre cette œuvre de mort? Et n'êtes-vous pas, dans quelques-uns de ces cas, directement responsables de l'exemple que vous avez donné et de l'influence que vous avez exercée? Peut-être, comme Caïn, demandez-vous: «Suis-je le gardien de mon frère?» Le jour du jugement montrera que vous êtes responsables, soit de votre exemple, soit de votre influence. Toutefois, il n'est nullement certain que vous puissiez gouverner votre goût aussi facilement que vous le supposez. Vous désirez ardemment des liqueurs alcooliques, mais pas en assez grande quantité pour vous enivrer. Vous supposez que vous dominez votre penchant pour la boisson quand en vérité c'est votre penchant qui vous domine. Si vous désirez savoir combien de pouvoir il a sur vous, abstenez-vous d'alcool pendant quelques semaines, et vous verrez que cela vous coûtera quelque effort. Ce fait devrait vous enseigner que le penchant pour les boissons alcooliques existe chez vous et peut devenir, même dans votre cas, une occasion de ruine.

Avons-nous quelque chose dans la Bible qui montre que Dieu approuve l'action de prendre l'engagement de s'abstenir entièrement des boissons spiritueuses? Le sixième chapitre des Nombres montre que Dieu proposa aux enfants d'Israël de faire vœu d'abstinence totale. Il ne leur commanda pas de faire ces vœux, mais il n'est point douteux que ces vœux ne fussent en accord avec la pensée de son Esprit. Le vœu du Nazaréen de s'abstenir du vin et des boissons fortes était plus strict qu'aucun engagement à la tempérance que nous demandions à nos lecteurs de faire. Ce vœu pouvait être fait pour toute la vie ou pour un temps déterminé. Mais c'était un vœu d'abstinence totale de tout ce qui était d'une nature enivrante, afin que celui qui faisait ce vœu se donnât entièrement au service de Dieu. Personne n'était obligé de faire ce vœu, car ce devait être un acte volontaire. Mais Dieu était grandement satisfait de ceux

qui se consacraient à lui de cette manière.

Nous avons dans la Bible trois exemples remarquables du vœu du Nazaréen. Le premier est le cas de Samson, le second, celui de Jean-Baptiste. Le 13^m chapitre des Juges montre que Samson devait être un Nazaréen à Dieu depuis sa naissance jusqu'au jour de sa mort. Sa grande force l'abandonna, quand il anéantit ce vœu. Juges 16: 16-20. Samuel fut Nazaréen toute sa vie. 1 Sam. 1: 11; Nomb. 6: 15. Jean-Baptiste fut nazaréen dès sa naissance jusqu'à sa mort. Luc 1: 15. Il avait une œuvre à accomplir aussi importante qu'aucune œuvre qui ait jamais été confiée à un mortel. Christ dit que parmi ceux qui sont nés de femme, il n'en avait pas été suscité de plus grand que Jean-Baptiste. Matth. 11: 11.

Mais avons-nous dans la Bible quelque exemple d'une société de tempérance? C'est-à-dire avons-nous quelque exemple de personnes unies par un engagement à l'abstinence totale? Le chapitre 35^m de Jérémie nous fournit cet exemple. C'est le cas des Récabites. Dieu commanda à Jérémie de mettre devant les Récabites dans le temple, des gobelets pleins de vin et des tasses, et en la présence du peuple, les inviter à boire de ce vin. Mais les Récabites refusèrent d'en boire, en disant que Jéhonadab, fils de Récab, leur ancêtre, leur avait commandé de ne jamais boire de vin. Jéhonadab vivait environ 300 ans avant ce temps-là. Voyez 2 Rois 10: 15. Jéhonadab avait enseigné à ses enfants les principes de l'abstinence totale, et leur avait fait prendre l'engagement d'observer ces principes et de les enseigner à leurs enfants dans toutes leurs générations. Jéhonadab dut avoir été nazaréen à Dieu, car si son exemple n'avait pas correspondu avec ses instructions, il n'aurait pas pu faire de ses enfants des nazaréens dans toutes leurs générations. Il constitua sa famille en une société de tempérance, imposant à chacun des membres le vœu du nazaréat. Au temps de Jérémie, il s'était écoulé près de 300 ans pendant lesquels ils avaient été fidèles à ce vœu. Quelqu'un désire-t-il savoir si une telle société est utile ou non, et si Dieu fut satisfait de l'action des enfants de Jéhonadab? Nous savons que les familles des ivrognes s'éteignent généralement à la troisième ou à la quatrième génération. En a-t-il été ainsi des Récabites? Le Dr. Wolff, Juif converti, nous raconte dans le journal de sa visite à Bokhara dans l'Asie Centrale que, il y a environ cinquante ans, il trouva dans ce pays les Récabites, habitant sous des tentes, toujours fidèles à leurs principes d'abstinence totale, et il ajoute le fait remarquable qu'ils attendent la venue de Christ sur les nuées du ciel.

Quel contraste frappant existe entre les Récabites et les descendants des ivrognes. La postérité de ceux-ci s'éteint après quelques générations; ceux-là ont continué d'exister pendant près de 3,000 ans. Et maintenant écoutons ce que dit le Tout-Puissant à l'égard de ce peuple. «Ainsi a dit l'Éternel des armées, le Dieu d'Israël: Jamais il ne manquera d'y avoir quelqu'un des descendants de Jéhonadab, fils de Récab, qui assiste devant moi, tous les jours.» Jér. 35: 19.

J. N. A.

UNE dame luthérienne disait un jour à une de ses amies: «Je ne vous condamne pas parce que vous observez le Sabbat. Je crois qu'il faut toujours agir d'après ses propres convictions, mais quant à moi, je désire suivre la religion de mes pères.» «Mais, chère Madame, répondit son amie,

si Luther que vous voulez imiter avait parlé comme vous, il n'aurait pas opéré cette grande Réformation dont vous éprouvez aujourd'hui les bienfaits.»

LA BELLE PRIÈRE

LE célèbre Professeur Francke, fondateur du grand Orphelinat de Halle, se promenait un jour dans la campagne avec un de ses collègues. Tout à coup la voix d'un enfant attira leur attention. Ils s'arrêtèrent, et cherchant attentivement des yeux dans la direction d'où venait la voix, ils aperçurent, à genoux derrière un buisson, deux enfants dont l'un priait avec ferveur. Les deux professeurs écoutèrent et furent édifiés de la piété que semblaient posséder ces jeunes chrétiens.

Quand la prière fut terminée les enfants se relevèrent. «Eh bien, dit celui qui avait prié, n'ai-je pas fait une belle prière?»

Cette dernière remarque causa à Francke et à son ami une pénible surprise. Mais après un moment de réflexion l'un d'eux se mit à dire: «Cet enfant a montré à découvert ce qui se passe souvent dans notre esprit. Combien de fois, lorsque Dieu nous a disposés à prier avec quelque ferveur en présence de nos frères, nous nous relevons avec un sentiment de secrète vanité, et si nous l'osions, nous demanderions avec cet enfant: «N'ai-je pas fait une belle prière?»

Ce n'est pas seulement dans la prière que nous trouvons ce misérable orgueil, mais dans nos sermons aussi. Demandez au prédicateur le plus fidèle si, après avoir fait le sermon le plus éloquent, il ne s'était pas souvent applaudi, et s'il n'avait pas été tenté de dire à ses auditeurs: «N'ai-je pas fait un beau sermon?» Oh que le Seigneur daigne inspirer à ses seviteurs l'humilité et le renoncement à eux-mêmes.

Corbeille d'Argent.

«UNE parole dite à propos est comme des pommes d'or dans des paniers d'argent.» Prov. 25: 11.

—L'HOMME juge le cœur par les paroles et Dieu juge les paroles par le cœur.

—UNE grande pauvreté d'action se trouve souvent jointe à la plus grande richesse de paroles.—*Confucius*.

—HEUREUX le chrétien dont les paroles sont en harmonie avec les actions, et dont les actions ne démentent point les paroles.—*S Ephrem*.

—LA parole montre l'homme; la langue a sa racine au cœur. Voulez-vous connaître si un homme a le jugement sain et la volonté bonne, prenez garde à ses discours, étudiez ses paroles, et, quelque caché qu'il soit, vous reconnaîtrez ce qu'il est.—*S François de Sales*.

—LA véritable religion ennoblit l'esprit perfectionne le goût, sanctifie le jugement, et rend celui qui la pratique participant de la pureté et des influences célestes; elle invite les anges à habiter avec lui, et elle le sépare de plus en plus de l'esprit et de l'influence du monde.

—LES fautes légères deviennent grandes et même monstrueuses à nos yeux, à proportion que la pure lumière de Dieu augmente en nous, tout comme le soleil, à proportion qu'il s'élève dans l'espace, nous révèle la véritable dimension des objets que nous ne pouvions discerner que confusément pendant la nuit. Devant Dieu, il n'y a point de faute légère.

LES SIGNES DES TEMPS

„Heureux ceux qui font ses commandements“

BALE (SUISSE), JANVIER 1881.

JAMES WHITE, J. N. ANDREWS, URIAH SMITH,	} RÉDACTEURS

LA CHARITÉ OU L'AMOUR.

La charité ou l'amour est le mot qui exprime l'accomplissement de tout ce qu'exige la loi de Dieu. Rom. 13:10; 1 Tim. 1:5. Le péché est le mot qui exprime la transgression de tout ce que la loi commande. 1 Jean 3:4. La plupart des commandements défendent simplement l'acte de commettre certains péchés, et bien des personnes s'imaginent qu'elles gardent ces commandements si elles s'abstiennent des actes extérieurs que les commandements défendent. Ils croient avoir observé le premier commandement s'ils n'ont point adoré de faux dieux. Mais il faut faire plus que de s'abstenir d'une transgression extérieure, car Paul dit que l'amour est l'accomplissement de la loi. Si l'amour est l'accomplissement de la loi, alors l'amour doit être ce que la loi exige, et conséquemment si nous n'avons pas l'amour nous serons condamnés par la loi.

C'est pourquoi quand le premier commandement dit: «Tu n'auras point d'autre dieux devant ma face,» cela ne signifie pas simplement que nous nous abstenions d'adorer des faux dieux, mais cela signifie que nous devons nous attacher au vrai Dieu et l'aimer par dessus toutes choses. Quand la loi dit: «Tu ne tueras point,» cela ne signifie pas simplement que nous nous abstenions d'ôter la vie à nos semblables, mais cela signifie que nous devons aimer notre prochain comme nous-mêmes, et que la vie de notre semblable doit être précieuse à nos yeux. Il en est ainsi de tous les commandements.

La loi exige que nous aimions Dieu de tout notre cœur, de toute notre âme, de toute notre force et de toute notre pensée. Deut. 6:5; Matth. 22:36,37. Il n'est pas possible que Dieu demande davantage. L'Évangile ne peut exiger plus. Ceux donc qui pensent que l'Évangile réclame quelque chose de plus sacré que la loi, se trompent entièrement, car la loi demande que nous aimions Dieu de toutes les facultés de notre être, et il est impossible que l'Évangile exige un plus grand degré d'amour. C'est là, au fait, l'amour parfait dont parle le Nouveau Testament. Mais d'un autre côté l'Évangile ne peut exiger un amour moindre que celui que la loi réclame. L'Évangile ne peut pas dire que les hommes seront sauvés en aimant Dieu seulement d'une portion de leur cœur, car ce serait promettre le salut à ceux qui aiment Dieu dans une certaine mesure, mais qui aiment aussi le monde, le vieil homme et le péché. Il est donc évident qu'à cet égard, il n'y a aucune différence entre la loi et l'Évangile. Dans la loi, Dieu exige que nous l'aimions de toutes les facultés de notre être, et dans l'Évangile il

n'atténue point cette exigence dans la plus petite mesure. Mais il y a deux choses dans lesquelles l'Évangile diffère de la loi à l'égard du sujet de cet amour. La loi montre quelle est la mesure d'amour que Dieu exige de nous, tandis que l'Évangile montre que l'amour de Dieu envers nous est infini.

On demandera peut-être: «Pourquoi devons-nous aimer Dieu de toutes les facultés de notre être?» L'Évangile répond à cette question en révélant l'immensité de l'amour de Dieu envers l'homme. La loi diffère de l'Évangile à un autre égard: La loi exige que nous aimions Dieu par dessus toutes choses, et condamne l'homme parce qu'il ne manifeste pas cet amour; l'Évangile aussi commande cet amour suprême ou l'amour parfait, et accorde à l'homme l'assistance dont il a besoin pour pouvoir obéir à ce commandement. L'Évangile change sa nature par ce qui est appelé la conversion, la circoncision du cœur ou la nouvelle naissance, et il dispense à l'homme la mesure de grâce qui lui est nécessaire pour aimer Dieu de tout son cœur.

L'égoïsme est l'opposé de la charité ou de l'amour. C'est l'égoïsme qui est la cause de nos difficultés. Nous nous imaginons que nous serions heureux si nous pouvions faire notre propre volonté, et chercher notre propre avantage aux dépens des autres. L'égoïsme nous enseigne à pourvoir à nos propres besoins et à laisser les autres prendre soin de ce qui les concerne. Les gens égoïstes sont toujours malheureux, et ils rendent malheureux tous ceux qui ont le malheur d'être en relation avec eux. C'est l'égoïsme qui est la source de toutes les difficultés qui arrivent dans le monde. Les égoïstes cherchent à se complaire à eux-mêmes sans égard à ce qui est juste. Ils contristent l'Esprit de Dieu. Ils refusent de recevoir la répréhension lorsqu'ils ont mal fait. Il n'y a rien à faire avec les gens égoïstes avant qu'ils soient convertis à Dieu, mais si on leur dit qu'ils ont besoin de conversion, ils pensent que c'est une insulte. Si l'un d'eux est jamais converti, c'est un miracle de la grâce de Dieu, et toutefois sans une complète conversion à Dieu, aucun d'eux n'entrera jamais dans la sainte cité.

L'amour bannit l'égoïsme du cœur de l'homme. Là où règne l'amour, l'envie, la jalousie et l'égoïsme sont entièrement exclus. L'homme en qui l'amour habite réellement ne cherche point son propre intérêt, mais l'intérêt des autres. Phil. 2:4. Le bon Samaritain est un exemple de cet amour. Luc 10:30-37. Il chercha le bien d'un homme qu'il pouvait, avec quelque raison, considérer comme son ennemi et il le soigna avec tendresse. Il aurait pu dire: «Cet homme blessé est un Juif, et les Juifs considèrent les Samaritains comme des chiens. Je ne tuerai point cet homme, mais je l'abandonnerai à son sort.» Mais le Samaritain savait bien qu'agir ainsi serait transgresser la loi de Dieu. Il savait qu'il ne suffisait pas de s'abstenir de faire du mal à cet homme blessé, mais que la loi exigeait aussi de l'aimer, et le Samaritain possédait cet amour et le mit en pratique.

La vie de St.-Paul nous offre un exemple merveilleux de cet amour que la loi exige. Il se considérait comme un débiteur envers toute l'humanité, à cause du trésor céleste qui lui avait été confié, et il consacra sa vie au paiement de cette dette. L'amour envers Dieu et envers l'homme gouvernait tous ses actes. Il a décrit cet amour dans 1 Cor. 13. Il dit que «la charité est patiente; elle est pleine de bonté.» 1 Cor. 13:4. La traduction anglaise exprime l'idée que la charité souffre longtemps avec patience et bonté. Mais un grand nombre de ceux qui portent le nom de chrétien cèdent à de violents accès de colère et profèrent des paroles piquantes, dès que tout ne va pas au gré de leurs désirs. De telles personnes ne sont point chrétiennes, et à moins qu'elles ne surmontent cette mauvaise disposition de leurs cœurs, elles seront jetées dans le lac de feu. Paul dit que cette charité n'est point envieuse, c'est-à-dire, qu'elle n'est point rendue malheureuse quand les autres prospèrent plus que nous. Il dit qu'elle n'est point insolente, c'est-à-dire qu'elle est entièrement exempte d'un esprit fier et arrogant. Il dit qu'elle ne s'enfle point d'orgueil, c'est-à-dire qu'elle estime les autres plus excellents qu'elle-même. Phil. 2:3. Il dit aussi qu'elle ne soupçonne point le mal, c'est-à-dire qu'elle est entièrement exempte d'un esprit soupçonneux. C'est là cet amour excellent que la loi de Dieu nous commande de manifester dans tous les détails et toutes les relations de la vie. Tous ceux qui habiteront la nouvelle terre seront animés de cet esprit, et aucun de ceux qui ne le possèdent pas n'entrera dans le royaume de Dieu. Le principal charme de ce royaume sera que l'égoïsme y sera inconnu, et que l'amour sera universel et éternel.

PENSÉES CRITIQUES ET PRATIQUES

—SUR—

L'APOCALYPSE.

EXPLICATION DU CHAPITRE 14:6-12.

LES TROIS MESSAGES.

VERSETS 6-12. „Après cela, je vis un autre ange qui volait par le milieu du ciel, portant l'Évangile éternel, pour l'annoncer à ceux qui habitent sur la terre, à toute nation, à toute tribu, à toute langue et à tout peuple; et qui disait d'une voix forte: Craignez Dieu, et lui donnez gloire, car l'heure de son jugement est venue; et adorez celui qui a fait le ciel, la terre, la mer et les sources des eaux. Et un autre ange le suivit, qui disait: Elle est tombée, elle est tombée, Babylone, cette grande ville! parce qu'elle a fait boire à toutes les nations du vin de la fureur de son impudicité. Et un troisième ange les suivit, et disait d'une voix forte: Si quelqu'un adore la bête et son image, et s'il en prend la marque au front ou à la main, celui-là boira aussi du vin de la colère de Dieu qui sera versé pur dans la coupe de sa colère, et il sera tourmenté dans le feu et dans le soufre, en présence des saints anges et de l'Agneau. Et la fumée de leurs tourments, montera aux siècles des siècles; et ceux qui auront adoré la bête et son image, et qui auront pris la marque de son nom, n'auront aucun repos, ni le jour ni la nuit. C'est ici qu'est la patience des saints; c'est ici que sont ceux qui gardent les commandements de Dieu, et la foi de Jésus.“

Nous sommes maintenant préparés à demander des preuves qui montrent que le pouvoir papal a conspiré contre la loi de Dieu, en essayant d'apporter un changement dans les dix commandements, et que si les dix commandements sont avec intel-

ligence observés comme ayant été changés par ce pouvoir, au lieu d'être observés comme ayant été donnés dans l'origine par Jéhovah, alors c'est le pouvoir qui a changé la loi qui est adoré, et non le pouvoir qui a fait la loi. Paul a dit: «Ne savez-vous pas bien que quand vous vous rendez esclaves de quelqu'un pour lui obéir, vous êtes esclaves de celui à qui vous obéissez?» Rom. 6 : 16.

Nous avons déjà montré que la petite corne est identique avec la bête que le troisième message avertit les hommes de ne point adorer. Dans Dan. 7 : 25, il est dit de ce pouvoir qu'il prononcera des blasphèmes contre le Souverain, et détruira les saints du Souverain, et pensera de pouvoir changer le temps et la loi; et ils seront livrés dans sa main, jusqu'à un temps, et des temps, et une moitié de temps. La loi dont il est question ici doit être la loi du Souverain de même que les saints dont il est parlé dans ce passage sont les saints du Souverain. Les puissances terrestres ont le droit de changer les lois humaines; mais la loi dont il est ici parlé est telle que ce pouvoir pouvait seulement penser la changer, et cela comme marque de sa présomption antichrétienne, mais il ne pouvait la changer en réalité. Et ce changement se rapporte à la loi morale de Dieu, car c'est une loi qui est obligatoire pour les saints durant les 1260 ans de la suprématie papale, période qui est entièrement dans cette dispensation. La loi cérémonielle est donc hors de question ici.

Ensuite nous demandons: Qui a accompli cette prophétie remarquable? Qui a changé ou essayé de changer la loi de Dieu? Ou pour aller plus droit au but: Qui a changé le Sabbat? Que l'on remarque aussi que nulle part dans les Ecritures, il n'est donné à entendre qu'un changement quelconque dans la loi de Dieu serait fait ou essayé si ce n'est par ce pouvoir; c'est pourquoi, quelque changement qui ait été fait dans le code moral de Dieu, il a été fait par ce pouvoir. Que ceux qui disent que le Sabbat a été changé par le Seigneur Jésus ou ses apôtres considèrent bien ce fait.

Alexandre Campbell, dans son débat avec Bishop Pucell, prouve de la manière la plus positive que le pouvoir papal a changé les dix commandements, comme accomplissement de Dan. 7 : 25. Il dit: «C'est une triste excuse pour l'acte de changer le décalogue dans le catéchisme, de dire que ce changement n'est pas fait dans la Bible catholique, car la Bible catholique ne se trouve pas entre les mains du peuple. Combien de milliers de personnes par le moyen de cette fraude ont vécu et sont mortes en croyant que le second commandement ne formait point une partie de la loi de Dieu. Il est clairement prouvé que les pasteurs de l'église ont retranché l'un des dix commandements de Dieu, commandements qui, non-seulement dans l'Ancien Testament, mais dans toute la révélation, sont considérés de la manière la plus énergique, comme le résumé de toute religion et de toute moralité. Du dixième commandement, ils en ont fait deux, et celui qui a ainsi été formé du dixième, ils l'ont appelé le neuvième, et leur neuvième commandement, dans sa position

indépendante, devient identique avec le septième commandement; et ainsi ils représentent Dieu comme faisant une tautologie ou répétition inutile dans le seul document de l'univers qu'il ait écrit de sa propre main.» Page 214.

Mais ces changements dont parle Mr Campbell ne sont pas les seuls que le pouvoir papal ait essayé de faire dans les dix commandements. Le grand changement sur lequel il insiste le plus, et qu'il cherche particulièrement à graver dans l'esprit de ses disciples, c'est le changement du Sabbat, du septième jour au premier jour de la semaine. Il n'est pas nécessaire de citer des auteurs protestants. Les catholiques romains eux-mêmes l'admettent; et non-seulement cela, mais ils s'en glorifient comme d'une preuve du droit et du pouvoir de leur église de faire des lois quant aux choses divines. Nous donnons les questions et les réponses suivantes extraites de l'Abrégé de la Doctrine Chrétienne: «*Question.* Comment prouvez-vous que l'église a le pouvoir d'instituer des fêtes et des jours saints? *Réponse.* Par l'acte même de changer le Sabbat au dimanche, ce que les protestants admettent, et ainsi ils se contredisent en observant strictement le dimanche, et en transgressant la plupart des autres fêtes instituées par la même église.» Et voici ce que dit le Catéchisme Doctrinal; «*Question.* Avez-vous quelque autre moyen de prouver que l'église a le pouvoir d'instituer des fêtes ou des préceptes? *Réponse.* Si elle n'avait pas un tel pouvoir elle n'aurait pas fait ce en quoi tous les chrétiens modernes s'accordent avec elle: elle n'aurait pas pu substituer l'observance du dimanche ou premier jour de la semaine, à l'observance du samedi, ou septième jour, changement pour lequel il n'existe aucune autorité de l'Écriture.»

Nous avons donc ici la marque de la bête: c'est-à-dire une institution mise à la place de l'institution originelle de Jéhovah, et présentée par l'église romaine elle-même comme la marque et le signe de son pouvoir pour changer la loi du Souverain. Et celui qui, en présence de ce fait si évident, se soumet de propos délibéré aux exigences de ce pouvoir antichrétien, en opposition à ce que demande le Créateur, reconnaît par là la suprématie des lois de la bête; il devient un adorateur de la bête, au lieu d'être un adorateur de Jéhovah, et il prend la marque de la bête au lieu de porter le sceau du Dieu vivant.

On verra ainsi qu'on ne porte point la marque de la bête dans le sens de l'Écriture, si l'on ne rend une obéissance volontaire à l'autorité de la bête, et si l'on n'a une connaissance parfaite du résultat d'une telle action. L'observance du premier jour de la semaine avec la supposition non corrigée que la Bible l'exige, ne peut constituer la marque de la bête. Dieu prend en considération la lumière qu'une personne possède, et les motifs qui la font agir. Celui qui était la lumière du monde dit une fois aux Juifs: «Si je n'étais pas venu, et que je ne leur eusse pas parlé, ils n'auraient point de péché; mais maintenant ils n'ont point d'excuse de leur péché.» Jean 15: 22. D'où il s'ensuit que les justes des siècles passés qui sont morts dans l'observance de

cette institution, ignorant qu'il existât quelque rapport entre elle et les décrets de la bête, et supposant en même temps qu'en observant cette institution, ils rendaient obéissance à Dieu, ne doivent nullement être considérés comme ayant pris la marque de la bête. L'intégrité de leurs intentions, et la sincérité avec lesquelles ils ont marché selon la lumière qu'ils avaient reçue sera une garantie de leur acceptation devant Dieu. De là encore on ne peut dire que quelqu'un dans le temps actuel ait pris la marque de la bête. Mais la véritable église ne doit point arriver jusqu'au moment de la transmutation, embarrassée d'erreurs et d'institutions papales, lors même qu'elle n'aurait point conscience que ce sont des erreurs, et avant que nous arrivions à l'issue présentée au chap. 13 : 15-17, la lumière sera donnée concernant la marque de la bête, et un avertissement effectif sera proclamé contre sa réception. Le message du troisième ange qui se proclame de nos jours est donc à propos et important. C'est une invitation adressée aux fidèles de se préparer activement pour le résultat qui se prépare.

U. S.

RÉPONSE A UN PÂTEUR

—DU—

JURA-BERNOIS.

QUATRIÈME ET DERNIER ARTICLE.

DANS le dernier numéro de notre journal, nous avons donné les arguments de notre correspondant, par lesquels il cherche à prouver qu'il n'existe aucune distinction entre la loi morale et la loi cérémonielle, et que toute la loi a été abolie; et nous avons montré que notre ami s'est grandement mépris sur le sens des passages de l'Écriture qu'il cite pour établir sa doctrine. Dans ce numéro, nous donnons le reste de sa lettre, afin que nos lecteurs voient quelle conclusion il tire des arguments qui ont déjà été présentés. Quoique notre ami affirme que toute la loi de Dieu a été abolie, il ne maintient pas, comme font quelques-uns de nos antagonistes, que Christ fut un transgresseur de la loi. Il continue ainsi:

„Mais Christ a observé le Sabbat. Oui, comme tout le reste de la loi, à commencer par la circoncision. Jamais Jésus-Christ ne s'est affranchi de la loi cérémonielle. Il l'a suivie à tous égards, ne s'élevant que contre les superfétations des scribes et des pharisiens, encore quand celles-ci venaient détruire la loi de Dieu. Par sa vie toute entière, Jésus-Christ a été juif pour le Sabbat comme pour autre chose. Et c'est précisément parce qu'il l'a été, et a accompli la loi à tous égards qu'il nous en a affranchis, étant devenu l'auteur d'une alliance nouvelle, non selon la lettre, mais selon l'Esprit, et que nous sommes libérés et de la loi sur le manger et sur le boire, et sur la circoncision, et sur les nouvelles lunes, et sur le Sabbat.“

Ces déclarations renferment des erreurs et des vérités. Notre ami parle selon la vérité quand il dit que Christ obéit parfaitement à chaque précepte de la loi, soit morale, soit cérémonielle, et il ne tombe pas dans l'erreur qui a enlacé beaucoup de nos antagonistes, qui affirment que Christ transgressa le quatrième commandement. Ils disent que nous n'avons pas besoin d'observer ce commandement parce que Christ ne l'a pas observé. Notre ami évite la grande erreur de faire de Christ un transgresseur

le la loi de Dieu. Nous lui rendons justice pour son aveu de la vérité à cet égard. Mais tout en évitant l'erreur de ceux qui disent que nous n'avons pas besoin d'observer le Sabbat, parce que Christ ne l'a pas observé, il tombe dans une autre erreur non moins sérieuse, qui est celle-ci, savoir, que nous n'avons pas besoin d'observer les commandements parce que Christ les a observés.

Mais nous devons faire remarquer la grande différence qui existe entre les prémisses de notre ami et sa conclusion. Ses prémisses sont que Christ accomplit tous les commandements, et que nous n'avons pas besoin d'accomplir ce qu'il a accompli. Mais sa conclusion est simplement celle-ci, savoir, que nous sommes seulement dégagés de toute obligation envers la loi qui a rapport aux viandes et aux breuvages, aux fêtes, aux nouvelles lunes et au Sabbat. Chacun peut voir que la conclusion est une petite chose comparée aux prémisses dont elle est tirée. Notre ami dit avec vérité que Christ accomplit tout ce que renferme la loi, et puis il dit, sur sa propre autorité, que nous n'avons besoin d'accomplir aucune des choses que Christ a accomplies. Mais il n'ose pas offusquer ses lecteurs par l'exposition de la conclusion légitime de cet argument; car elle nous dégagerait de tous les préceptes de moralité. Il ne dit pas, quoique son argument l'exige, que Christ nous a délivrés de la défense contre l'idolâtrie, le blasphème, le meurtre, l'adultère et le vol, mais il nomme certaines choses faisant partie de la loi cérémonielle, et il dit que Christ, par son obéissance, nous a délivrés de ces choses. Parmi ces choses il place le Sabbat, quoiqu'il sache bien que dans l'original, l'article défini n'est pas employé, et que Paul emploie le pluriel, sabbats. Et il sait bien aussi que dans la loi cérémonielle, ainsi que nous l'avons déjà montré, il y avait sept sabbats annuels, outre le Sabbat de l'Eternel. Ces sabbats étaient le premier et le dernier jour des pains sans levain, la Pentecôte, les 1^{er}, 10^{me}, 15^{me}, et 22^{me} jours du septième mois. Lévi. 23 : 7, 8, 21, 24, 25, 27, 28, 30-32, 34-36. Ces sabbats étaient entièrement distincts du Sabbat de l'Eternel. Versets 37 et 38. Les choses que Paul dit que nous n'avons pas besoin d'observer en conséquence de ce que Christ a aboli à sa mort, sont des choses qui font partie de la loi cérémonielle, et c'est là une preuve convaincante que la loi morale n'a pas été abolie avec la loi cérémonielle. La véritable raison pour ne pas observer la loi cérémonielle, n'est pas parce que Christ lui-même l'ayant observée, nous a par cet acte dispensés d'y obéir, mais c'est parce que Christ, après l'avoir parfaitement observée, l'a abolie à sa mort.

Notre ami suppose que la nouvelle alliance met de côté la loi morale. S'il veut lire soigneusement Jér. 31 : 31-34 et Matth. 26 : 27, 28, il verra que la nouvelle alliance est surtout distinguée par les faits suivants : 1. Elle met dans le cœur la loi de Dieu. 2. Elle promet le pardon des péchés par le sang de Christ. Et s'il veut lire Rom 8 : 3, 4, il verra que les chrétiens du Nouveau Testament sont sous l'obligation, par la grâce de Christ, d'accomplir la loi de Dieu, quoique Christ lui-même l'ait déjà accomplie. Notre correspondant continue ainsi :

„Le but de Jésus-Christ est la sanctification. La loi en créait le besoin dans les cœurs. Jésus-Christ est venu mettre la vie de Dieu dans les cœurs. De là la nécessité de sanctifier non un jour sur sept, mais la vie toute entière du premier au dernier jour. Est-il nécessaire, pour parvenir à ce but, de mettre à part un jour sur sept? Je le crois, pour de très-bonnes raisons. Mais ce qui est sur, c'est qu'il importe peu, au point de vue de la conscience (c'est-à-dire de l'esprit) que ce jour

soit le premier ou le dernier, ou un autre encore. Sur le choix du jour, nous sommes libres. „Que personne ne vous juge en matière de Sabbat.“ — Et si l'église chrétienne dès les temps apostoliques a usé de la liberté que Dieu lui donnait de ne point travailler un jour sur sept, et a choisi comme jour spécialement consacré à la sanctification le premier de la semaine, comme celui qui lui rappelait l'achèvement de la nouvelle création de Dieu, la résurrection de Jésus, je ne vois pas de quel droit on viendrait enlever à cette église la liberté qui lui a été acquise par Jésus-Christ, qui lui est sanctionnée de la manière la plus catégorique par les apôtres pour venir la replacer sous le joug de la loi.“

Notre ami dit que le but de la mission de Christ, c'est la sanctification de son peuple, et que la loi créait le besoin de cette sanctification dans le cœur. Ensuite la loi de Dieu et la mission de Christ sont dans une harmonie parfaite, car la loi exigeait notre sanctification, et Christ vint pour accomplir en nous cette sanctification. La loi exigeait que nous aimions Dieu de toutes les facultés de notre être, et c'est là précisément ce que Christ requiert de nous. Il dit que Christ met dans nos cœurs la vie de Dieu. Cela est vrai. Mais il le fait en écrivant la loi de Dieu dans nos cœurs. Jér. 31 : 33. Ces faits montrent que notre ami s'est entièrement trompé lorsqu'il dit que Christ a aboli la loi morale. Ensuite il donne à entendre qu'il existe un grand contraste entre l'ancienne dispensation, et la dispensation actuelle; que dans l'ancienne dispensation les hommes devaient sanctifier un jour sur sept; et que dans la dispensation actuelle, ils doivent sanctifier leur vie toute entière. Ici notre ami est tombé dans une grave erreur, et, s'il réfléchit sérieusement, il sera forcé de reconnaître ce fait. Quand il dit qu'il nous est maintenant demandé de sanctifier chaque jour, il n'entend pas que nous devons nous abstenir de toute occupation terrestre pendant notre vie entière, mais que nous devons nous abstenir entièrement du péché. Or, cette sanctification de la vie entière était aussi obligatoire dans l'ancienne dispensation que dans la dispensation actuelle.

Le chapitre six du Deutéronome suffit seul pour prouver ce point. Quand Dieu commanda aux Hébreux de sanctifier le septième jour, il ne voulait pas dire par cela qu'ils vécussent dans le péché les six premiers jours de la semaine, mais il exigeait qu'ils s'abstinsent du péché chaque jour. Six jours pouvaient être employés à des occupations légitimes, mais le septième jour devait être consacré directement au culte de Dieu, en mémoire de la création. Mais notre ami dit que même dans cette dispensation où il nous est demandé de sanctifier chaque jour, nous devons mettre à part un jour sur sept pendant lequel nous cessons toute occupation terrestre pour le consacrer au service du Seigneur. Alors, il n'y a aucun contraste quelconque entre l'ancienne dispensation et la dispensation actuelle concernant la sanctification du temps. Il dira peut-être que le contraste consiste dans le fait que les chrétiens doivent observer un jour différent de celui qui était observé par les Hébreux, mais ce n'est point là du tout le contraste qu'il entreprend d'établir. Il n'a aucune objection contre l'observance d'un jour de repos chaque semaine, pourvu que nous ne choisissons pas le jour que Dieu a sanctifié et qu'il nous a commandé d'observer.

Lorsqu'il parle du jour de repos mentionné dans le quatrième commandement, il ne l'appelle pas le septième jour comme Dieu le fait, mais il l'appelle un jour sur sept, appellation inventée par l'homme, pour détourner le sens de la vérité. St.-Paul dit qu'il ne parla pas avec les paroles qu'ensei-

gne la sagesse humaine, mais avec celles qu'enseigne l'Esprit saint. 1 Cor. 2 : 13 (Trad. de Lausanne). Mais notre ami renverse précisément la règle de St.-Paul, et de propos délibéré rejette les paroles que le St.-Esprit a employées, et choisit à leur place des paroles qui ont été arrangées par la sagesse humaine. Pourquoi fait-il cela? Il le fait afin de rendre le quatrième commandement indéfini dans sa signification. Un jour sur sept peut signifier le premier jour de la semaine, et c'est le jour que notre ami désire soutenir. Il pense que l'église a reçu la liberté de choisir le jour qu'il lui plaît, quand Paul dit : «Que personne ne vous condamne pour la distinction d'un jour de fête, ou de nouvelle lune, ou de Sabbat.» Mais nous avons montré que ce passage se rapporte aux sabbats de la loi cérémonielle, et qu'il ne concerne nullement le Sabbat du quatrième commandement. Il se trompe donc entièrement lorsqu'il dit que Christ a aboli ce commandement, afin de donner à son église la liberté de choisir le jour qu'il lui plairait pourvu que ce ne fût pas le septième jour. Mais quand il essaye d'assigner une raison pour laquelle l'église a choisi le premier jour de la semaine, il tombe dans une erreur inexcusable. Il dit qu'elle choisit le premier jour parce qu'il commémore l'achèvement de la nouvelle création de Dieu, par la résurrection de Christ. Mais la Bible ne parle pas de cette manière. Elle ne dit pas que la nouvelle création fut accomplie à la résurrection de Christ; ni elle ne dit pas même non plus que la nouvelle création ait déjà eu lieu. Au contraire, elle enseigne dans les termes les plus distincts que la nouvelle création n'aura pas lieu avant le jour du jugement, lorsque Dieu créera de nouveaux cieux et une nouvelle terre, après que le ciel et la terre qui existent maintenant auront été brûlés. 2 Pier. 3; Apoc. 21.

Dans ce que Paul dit concernant l'abolition de la loi cérémonielle, notre ami trouve une autorité pour l'église de mettre de côté la loi morale de Dieu, et de choisir un jour quelconque de la semaine, excepté le septième. Il justifie le choix du premier jour en assignant une raison qui n'est pas donnée dans la Bible, et qui est directement contredite par ce que dit la Bible. En alléguant de telles raisons que celle-là pour rejeter le quatrième commandement, et pour accepter le premier jour de la semaine, il exprime son étonnement de ce que quelqu'un essaye de ravir à l'église cette précieuse liberté, et d'amener cette église sous le joug de la loi. Son étonnement toutefois n'est pas plus grand que le nôtre, en voyant qu'un ministre de Christ trouve que la loi morale est un joug de servitude, et qu'il enseigne que la liberté chrétienne donne à l'église le privilège de transgresser le quatrième commandement. Christ avait la loi de Dieu au-dedans de son cœur. Ps. 40 : 8, 9. Tous les chrétiens ont la loi de Dieu écrite dans leurs cœurs. Hébr. 10 : 16, 17; Jér. 31 : 33, 34. Il est difficile à ceux qui ont la loi de Dieu au-dedans de leurs cœurs, de parler contre elle de leurs lèvres. Matth. 12 : 34.

Dans Matth. 5 : 19, Christ parle de deux classes de ministres, dont l'une transgresse les commandements et enseigne les hommes à les transgresser aussi, et dont l'autre classe obéit aux commandements, et enseigne les hommes à y obéir aussi. Contre laquelle de ces deux classes de personnes met-il en garde ses lecteurs? Dit-il de la première classe : «Ces hommes enseignent la liberté chrétienne,» et de la seconde : «Ces hommes cherchent à placer mes disciples sous le joug de la loi?» Si tel était le

commentaire de notre Seigneur, alors notre correspondant serait justifié dans ce qu'il dit contre la loi de Dieu. Mais si notre Seigneur dit précisément le contraire, alors nous sommes justifiés en disant que les chrétiens doivent obéir aux commandements de Dieu. Ensuite il dit :

„Le sabbatisme renouvelé de nos jours la même lutte suscitée par les judaïsants contre lesquels St.-Paul s'éleva avec tant de force. Il trouble les âmes sans profit pour l'avancement du règne de Dieu, tout au contraire il en entrave le développement par la plus déplorable confusion entre l'ancienne et la nouvelle alliance de Jésus-Christ.“

Ces remarques sont tout à fait injustes. Notre ami ne peut présenter aucune preuve que les apôtres transgressèrent les dix commandements et enseignèrent les hommes à faire de même, et qu'ils condamnèrent comme judaïsants ceux qui observaient les dix commandements, et enseignaient les autres à les observer. Ils mirent assésément de côté l'obligation de la circoncision et l'obligation concernant les viandes et les breuvages, les nouvelles lunes, les jours de fête et les sabbats en rapports avec ces fêtes, qui toutes n'étaient qu'une ombre des choses à venir. Mais à l'égard des dix commandements, St.-Jacques enseigne clairement que si nous en transgressons un seul, nous sommes coupables comme si nous avions transgressé toute la loi de Dieu, et il appelle cette loi, la loi de la liberté et la loi royale. Jacq. 2 : 8-12.

Notre ami dit que nous créons de la confusion entre l'ancienne alliance et la nouvelle, entre la loi et le Sauveur. Cette déclaration est également fautive. Nous disons que la loi de Dieu révèle la somme du devoir de l'homme envers Dieu, et que parce que l'homme est un transgresseur, la loi le condamne. Nous disons aussi que personne ne peut être sauvé par la loi de Dieu, parce que la loi n'a aucun pouvoir pour pardonner les péchés. Nous enseignons encore que Christ a offert sa vie, comme sacrifice pour nos transgressions de la loi de Dieu, et que nous pouvons être pardonnés par les mérites de son sang, si nous nous repentons de nos péchés. De plus nous enseignons que la repentance porte les hommes à se détourner de leurs transgressions, pour obéir à Dieu, de sorte que ceux qui sont pardonnés par l'Evangile de Christ, et qui ont la loi de Dieu écrite dans leurs cœurs marchent désormais dans l'obéissance aux commandements de Dieu. Notre ami termine sa lettre d'une manière qui intéressera tous nos lecteurs.

„Je sais que le terrain vous était bien préparé pour en venir là, et que toute la manière anglo-américaine d'entendre le „Sabbath day“ vous y conduisait, sans compter que les vues erronées des neuf dixièmes de nos populations sur les rapports qui existent entre l'Ancien et le Nouveau Testament, touchant les dix commandements en particulier, vous donnent une apparence de raison. Vous ne faites que tirer les conséquences justes d'un point de vue faux ; voilà votre force. Tant que vos adversaires ne seront pas plus éclairés, ils ne trouveront aucun argument décisif à vous opposer. Le point de vue légal est encore à la base de la majorité de nos églises, les églises nationales d'abord, mais dans une forte mesure des églises dissidentes aussi. Que la lumière se fasse, que la loi et tout l'Ancien Testament prenne la place qui lui revient, sans empiéter sur le terrain d'autrui, qu'on comprenne mieux la nouvelle alliance et l'œuvre de Jésus-Christ et tout votre échafaudage de raisonnements, très-justes une fois votre base admise, — croulera pour ne plus se relever. Car c'est la base elle-même qui est fautive, ce dont, j'aime à le croire, on commence quelque peu à se douter. Mais que ceux qui voient et qui comprennent l'œuvre de Jésus-Christ comme étant autre chose qu'une édition réchauffée de la loi, ne puissent pas prêter les mains au sabbatisme, j'espère que vous le comprenez, et que vous comprenez aussi que je ne puis, ni approuver vos efforts, ni y coopérer fut-ce même par un simple abonnement à votre feuille. Dans

la faible mesure de mes forces, je m'efforcerai de mettre mes auditeurs en position de ne pas se laisser gagner par la cause que vous représentez.

Je serais fâché d'avoir par ce qui précède blessé mal à propos telle personne se rattachant à votre bord. Si tel était le cas, je lui demanderais pardon, désirant sans doute défendre les vues que je crois bibliques et évangéliques, mais sans offenser personne par manque de charité. Je suis donc prêt à retirer toute expression qui peut paraître blessante, mais dans la mesure où la seule vérité le permet.

En vous priant de m'excuser d'avoir quelque peu abusé de votre patience, si tant est que vous m'avez suivi jusqu'ici, je vous prie, monsieur et honoré frère, d'agréer mes salutations fraternelles en Jésus-Christ.“

Notre ami expose quelques faits très-importants que nous prions nos lecteurs de bien considérer. Premièrement. Il dit qu'il n'y a qu'un seul moyen de résister à l'autorité du septième jour, et c'est de maintenir que toute la loi de Dieu a été abolie. Quelques-uns de nos lecteurs penseront qu'il en coûte beaucoup pour renverser le Sabbat puisqu'il ne faut rien moins que l'abolition de tous les commandements de Dieu. Deuxièmement. Que tous les efforts que l'on fait pour établir l'autorité du premier jour de la semaine au lieu du septième sont entièrement inutiles, aussi longtemps qu'on admettra l'autorité de la loi de Dieu. Troisièmement. Il dit qu'en enseignant la perpétuité de la loi de Dieu, nous sommes soutenus par le sentiment général de presque toutes les églises, et il aurait pu ajouter que c'est le sentiment général des hommes sérieux. Nous n'avons donc point abandonné l'ancienne base de la moralité ; c'est notre ami qui l'a abandonnée. Il dit avec une grande sincérité que notre raisonnement en faveur du septième jour est irréfutable, à moins que la base ne puisse être détruite, et cette base est l'autorité divine de la loi de Dieu.

Nous remercions notre ami pour le langage poli et aimable avec lequel il termine sa lettre, et nous agissons réciproquement envers lui. Dans tout ce que nous avons écrit, il n'y a pas un seul mot qui soit dirigé contre lui personnellement, et certainement nous ne lui souhaitons que du bien. Toutefois nous regrettons qu'il ait parlé, selon nous, irrévérencieusement du jour que Dieu a sanctifié en Eden (Gen. 2 : 3 ; Esa. 58 : 13.) et de la loi que notre Seigneur est venu rendre magnifique et illustre. Esa. 42 : 21.

J. N. A.

L'AGNEAU DE DIEU.

PREMIER ARTICLE.

TEXTE : „Voici l'Agneau de Dieu, qui ôte le péché du monde.“ Jean 1 : 29.

LES circonstances qui inspirèrent ces paroles marquent une ère importante dans l'histoire des siècles. Le Rédempteur du monde était venu dans l'humiliation, ainsi que les prophètes l'avaient prédit, et il avait été baptisé par Jean, lorsque les cieux s'ouvrirent et que l'Esprit sous la forme d'une colombe s'arrêta sur lui, et il vint une voix du ciel disant : Tu es mon Fils bien-aimé en qui j'ai mis mon bon plaisir. Marc 1 : 10, 11. Deux personnages remarquables sont présentés dans notre texte ; l'un est Jean-Baptiste, c'est celui qui parle ; l'autre est Christ dont il parle.

La mission de Jean était de préparer le chemin pour Jésus. Son baptême était le grand événement de son temps. «Alors ceux de Jérusalem et de toute la Judée, et de tout le pays des environs du Jourdain venaient à lui. Matth. 3 : 5. Jean n'était pas un pasteur établi ; mais comme héraut

de Christ, pour préparer la voie pour sa mission, la sphère d'activité de Jean et la portée de son influence étaient étendues. «Et il vint dans tout le pays qui est aux environs du Jourdain ; prêchant le baptême de repentance, pour la rémission des péchés.» Luc 3 : 3.

La vie et les habitudes de Jean étaient humbles et simples, toutefois c'était un puissant homme de Dieu. Voici comment Esaïe nous donne la description prophétique de sa mission et de la grandeur de son œuvre : «La voix de celui qui crie au désert, est : Préparez le chemin de l'Eternel, dressez dans la solitude les sentiers à notre Dieu. Toute vallée sera comblée, et toute montagne et tout coteau seront abaissés, et les lieux tortus seront redressés, et les lieux raboteux seront aplanis. Alors la gloire de l'Eternel se manifestera, et toute chair le verra en même temps, car la bouche de l'Eternel a parlé.» Esa. 40 : 3-5.

Jean était un prédicateur simple et pratique. Il adressa à la multitude qui venait pour être baptisée par lui ces paroles sévères : «Race de vipères ! qui vous a appris à fuir la colère à venir ? Faites donc des fruits convenables à la repentance.» Matth. 3 : 7, 8. Et tout en censurant hardiment et fidèlement le peuple pour leurs péchés, il leur montrait le grand remède dont parlent les paroles de notre texte : «Voici l'Agneau de Dieu qui ôte le péché du monde.»

Dans le système typique, l'agneau des sacrifices désignait le grand Sacrifice qui devait être fait pour les péchés du monde. Ceux à qui Jean s'adressait étaient familiers avec ce service. Le temps était proche où les sacrifices qui n'étaient que des figures prendraient fin par la mort de Christ. Et tandis que Celui qui devait bientôt mourir pour les péchés du monde était là devant les foules inquiètes, atteintes par l'épée de la vérité annoncée par Jean-Baptiste, et tremblant à cause de leurs péchés, Jean éleva la voix dans cette vaste assemblée, et désignant Christ, il dit : «Voici l'Agneau de Dieu.»

Christ est appelé l'Agneau de Dieu parce que le Père l'a donné comme sacrifice pour les péchés d'un monde perdu, et parce qu'un agneau est un symbole frappant de la douceur et de l'humilité de notre adorable Rédempteur. Le prophète parle de lui dans ces termes touchants : «On le presse et on l'accable et il n'a point ouvert sa bouche ; il a été mené à la tuerie comme un agneau, et comme une brebis muette devant celui qui la tond ; même il n'a point ouvert sa bouche.» Esa. 53 : 7.

Quand tout fut perdu en Adam, le plan de la rédemption par Jésus-Christ fut immédiatement institué ; c'est pourquoi il est représenté comme «l'Agneau immolé dès la fondation du monde.» Apoc. 13 : 8. Trad. de Martin et de Lausanne. Dans l'âge patriarcal et dans l'âge judaïque, Christ était immolé en figure. Dans la dispensation chrétienne, il est immolé de fait. Les Ecritures ne révèlent qu'un seul plan par lequel l'homme déchu puisse être sauvé. Il est vrai que dans le développement du plan de la grâce par Christ, il y a eu sous chaque dispensation une augmentation de lumière. Mais la Bible ne parle jamais de trois plans, un pour l'âge patriarcal, un pour l'âge judaïque et un pour la dispensation chrétienne.

Dans tous les siècles de la période d'épreuve de l'homme, Jésus-Christ est le Rédempteur des pécheurs. «Et il n'y a point de salut en aucun autre ; car aussi il n'y a sous le ciel aucun autre nom qui ait été

donné aux hommes, par lequel nous devions être sauvés.» Actes 4 : 12. Par la loi divine seule il n'était pas possible à l'homme pécheur, dans les siècles passés d'effacer ses transgressions et de se rendre digne d'avoir part à l'héritage des saints dans la lumière. La loi ne possède nullement le pouvoir de racheter le transgresseur. Ce n'est pas du domaine de la loi, divine ou humaine, de pardonner le transgresseur de la loi. La loi morale est une règle de conduite juste et droite, condamnant le transgresseur et le tenant comme tel jusqu'à ce qu'il ait souffert la peine de sa transgression. La loi divine ne peut pas faire autre chose pour le pécheur. C'est l'évangile seul qui offre le pardon et le salut. Et sans l'évangile du Fils de Dieu, personne, ni dans l'âge patriarcal, ni sous la dispensation judaïque, ne pouvait être sauvé.

L'évangile est le joyeux message de la rédemption par Jésus-Christ. Mais à quelle période de la triste histoire de l'homme déchu l'évangile commença-t-il à être proclamé? Fut-il premièrement donné au temps de Christ? de Moïse? d'Abraham? ou d'Adam? Nous pouvons faire distinctement remonter la foi et l'espérance de l'évangile du Fils de Dieu jusqu'à cette déclaration de malediction sur Satan, savoir, que la semence de la femme écraserait la tête du serpent. Gen. 3 : 15. Dans ce décret contre l'auteur du péché et de la mort, nous entendons l'évangile du Rédempteur aussi véritablement qu'il est dans le cantique que les anges chantèrent sur les plaines de Bethléem, lorsqu'ils apparurent aux bergers qui gardaient leurs troupeaux pendant la nuit : «Gloire soit à Dieu au plus haut des cieux! Paix sur la terre, bonne volonté envers les hommes!» Luc 2 : 8-14.

Et lorsque les premiers fils d'Adam apportèrent leurs offrandes à l'Éternel, Caïn, dans son incrédulité, apporta les premiers fruits de la terre. Mais Abel, dans sa foi au grand Sacrifice pour le péché, qui devait être offert bien des siècles après, apporta des premiers-nés de son troupeau. Par cet agneau, Abel vit l'Agneau de Dieu, le Rédempteur du monde, et mit son espérance en lui. Dans le sang de cet agneau, Abel vit le sang de Jésus-Christ aussi véritablement que nous voyons le Sauveur donnant sa vie, lorsque à la table du Seigneur, nous participons au pain et au vin qui nous rappellent le corps rompu et le sang répandu de notre adorable Sauveur. Ces emblèmes représentent Christ répandant son sang sur la croix pour nos péchés. Cet agneau immolé, offert par Abel, représentait la même chose.

«Et l'Éternel eut égard à Abel et à son oblation. Mais il n'eut point égard à Caïn, ni à son oblation.» Gen. 4 : 4, 5. Le récit sacré déclare que tandis qu'Abel, par son acte de foi au Rédempteur qui devait venir, mettait le sceau à son caractère de justice, et que cet acte lui coûtait la vie et le plaçait à la tête des saints martyrs de Jésus, l'infidélité de Caïn était considérée comme très-coupable et comme le premier pas vers le meurtre de son frère, crime affreux qui mit le sceau à son caractère de vagabond sur la terre.

L'apôtre place Abel à la tête des saints hommes de foi. Il parle comme suit de son acte de foi lorsqu'il offrit en sacrifice à l'Éternel, un agneau sans tache, qui était le type du Rédempteur qui devait venir : «C'est par la foi qu'Abel offrit à Dieu un plus excellent sacrifice que Caïn, et qu'il obtint le témoignage d'être juste, Dieu rendant un bon témoignage à ses offrandes, il parle encore par elle.» Hébr. 11 : 4. Abel se saisit

de l'espérance qui était placée devant lui, savoir, la promesse d'un Rédempteur, et par la foi, il reçut Christ. Et comme il mettait le sceau à sa foi en présentant devant l'Éternel l'emblème le plus convenable de l'Agneau de Dieu donnant sa vie pour ôter le péché du monde, Dieu rendit témoignage qu'il était juste. Et pendant près de six mille ans, cet éminent prédicateur de l'Évangile, quoique mort, a parlé de sa foi en Christ.

J. W.

L'ÉCOLE DE L'ÉPREUVE ET L'ÉCOLE DE L'OBÉISSANCE.

„ENSEIGNE-MOI à faire ta volonté, car Tu es mon Dieu; que ton bon Esprit me conduise par le droit chemin.“ Ps. 143 : 10.

LA verge a la vertu de corriger et de rendre dociles les enfants des hommes; l'épreuve a la vertu de corriger et de soumettre à l'obéissance les enfants de Dieu. Le roi prophète a sans doute voulu nous enseigner cela lorsque dans le Psaume 66, il dit : «Tu nous as sondés, tu nous as affinés comme on affine l'argent.»

L'argent est un métal qui n'est jamais pur au moment de son extraction de la terre, aussi doit-il être jeté dans une fournaise ardente pour y être dépouillé de tout ce qui n'est pas cohérent à sa nature. Semblables à l'argent, nous sommes de notre nature impurs et souillés. Même lorsque nous avons passé par la conversion; il se trouve en nous une foule de mélanges qui s'opposent à notre développement spirituel; c'est pourquoi Dieu dans sa bonté nous jette dans la fournaise afin de nous purifier et de nous rendre dignes de notre vocation céleste. Nous avons dans nos cœurs trois terribles ennemis à combattre : l'égoïsme, l'amour du monde et l'attachement au péché. Par la conversion, nous sommes mis en garde contre ces ennemis; mais alors commence la lutte; et tant que nous ne les aurons pas vaincus nous serons leurs esclaves, malgré notre conversion. Il y a des personnes qui, dès le jour de leur conversion (ou je dirai plutôt dès le jour de leur réveil de conscience, car il est rare que la véritable conversion du cœur soit spontanée, il faut au contraire souvent des années pour que cette conversion puisse véritablement être sanctionnée), semblent vouloir tout renverser dans le monde en proclamant avec beaucoup de zèle les vertus de Celui qui les a sauvés; ces amis agissent comme s'ils étaient des hommes faits, sans se souvenir qu'il est dans la nature des petits enfants de commencer d'abord par boire du lait, ensuite de manger des choses plus substantielles, mais pourtant toujours en rapport avec leur âge; qu'il faut enfin commencer à parler le langage enfantin, apprendre à marcher, apprendre à obéir, aller à l'école et s'instruire dans les choses utiles et nécessaires aux bons citoyens.

Ce premier zèle, sans vouloir trop le blâmer, sans vouloir décourager les jeunes âmes, est la plupart du temps la conséquence du manque d'une véritable éducation chrétienne. On dit en France que l'on ne devient pas maréchal avant d'avoir été premier soldat : il en est exactement ainsi du chrétien. Dieu ne veut pas que nous agissions avant que nous ayons été nous-mêmes placés sous la discipline, nous ne pourrions vraiment être agréables à Dieu et utiles à notre prochain que lorsque nous aurons été enseignés de Dieu, et que nous aurons fait l'expérience de notre propre cœur. Que de chutes de moins il y aurait à déplorer si

nous restions toujours à la place qui nous est assignée, et si nous étions dociles aux enseignements de la Parole de Dieu! Certainement, si nous nous appliquions davantage à notre éducation au début de notre conversion, c'est-à-dire dans la jeunesse de notre christianisme, les leçons nous paraîtraient moins difficiles plus tard, nous pourrions infiniment mieux supporter l'épreuve.

Ces réflexions ayant été bénies pour moi, et étant le fruit d'une expérience personnelle, je désire de tout mon cœur qu'elles soient aussi en bénédiction pour toutes les personnes qui les liront. Le Dieu d'amour veuille donc les accompagner dans la maison du riche et dans la mansarde du pauvre, tant les uns que les autres nous allons au devant d'événements solennels, tous nous vivons dans un temps de luttes et de combats, et tous nous sommes invités à prêter une oreille attentive au dernier message du Seigneur qui viendra bientôt régner avec les siens; mais aussi juger ceux qui n'auront pas cru à son avènement.

L'action de l'épreuve, c.-à-d. de la fournaise, est de tuer notre égoïsme, notre amour-propre; parce qu'elle nous apprend à connaître notre néant. L'épreuve nous empêche d'aimer le monde parce que par elle nous apprenons que tout dans ce monde est vanité et rongement d'esprit, que rien n'est capable de nous consoler, si ce n'est Dieu lui-même. L'épreuve bannit de nous l'amour du péché et nous rend vigilants. Un vieux proverbe dit avec raison que «quiconque a été brûlé une fois craint le feu.» Certaines boissons amères purifient le corps de toutes sortes d'impuretés; il en est ainsi de l'épreuve : quand elle est sanctifiée, elle nettoie en nous les désirs de la chair. Enfin quand l'épreuve, a fait dans nos cœurs cette œuvre de destruction du mal, elle dirige nos regards vers la loi du Seigneur, nous la rend précieuse et excite en nous le désir ardent de l'accomplir, c'est sans nul doute le moment le plus sérieux de la vie du chrétien, car alors il s'agit de faire le sacrifice de sa propre volonté pour se soumettre d'une manière absolue et sans restriction à la volonté de celui qui, des ténèbres, l'a appelé à la merveilleuse lumière de la grâce.

Mais, ne craignons rien; si nous avons été graduellement bénis dans le creuset et à l'école de l'épreuve nous pouvons maintenant et avec plus de courage traverser le seuil de l'école de l'obéissance, c'est l'école supérieure du chrétien; le St.-Esprit seul en a la direction et c'est là que se forment les sujets du royaume de Dieu. C'est en entrant à cette école que David a demandé à Dieu qu'il lui fasse connaître sa volonté, et ce cri doit aussi être celui de notre cœur. Si nous sommes véritablement circoncis dans nos cœurs, il ne nous sera pas difficile de connaître la volonté de notre Dieu. Or, quelle est la volonté de Dieu? C'est que nous marchions dans la voie de ses commandements, que nous observions sa loisans en retrancher un seul iota, c'est à celui qui observe la loi que sont faites les promesses; tout enfant obéissant est chéri de son père, et tout chrétien obéissant obtient l'approbation et la bénédiction de Dieu, ensuite la vie éternelle. La loi de Dieu est sans doute, de nos jours et depuis longtemps méconnue; l'homme de péché a réussi à détourner la plus grande partie des enfants de Dieu de l'obéissance; on s'applique, il faut le reconnaître, à annoncer Christ comme le Sauveur du monde, mais quelle confusion, combien la prédication de l'Évangile aurait-elle plus de valeur si Christ était présenté, non-seulement comme victime expiatoire, mais surtout comme modèle parfait de l'obéissance

et de l'accomplissement de la loi de Dieu. St.-Paul dit aux Romains, chapitre 8, qu'il n'y a plus de condamnation pour ceux qui sont en Jésus-Christ, qui marchent non selon la chair, mais selon l'Esprit. Et pourquoi n'y a-t-il plus de condamnation? Est-ce parce que la loi a été abolie? Nullement. Dieu n'a pas aboli ce qui a été parfait dès son origine, mais voici pourquoi il n'y a plus de condamnation: C'est parce que la loi de l'esprit de vie qui est en Jésus-Christ m'a affranchi de la loi du péché et de la mort, car ce qui était impossible à la loi, à cause qu'elle était faible dans la chair, Dieu l'a fait en envoyant son propre Fils dans une chair semblable à celle des hommes pécheurs, et pour le péché, et il a condamné le péché dans la chair.

Rien ne dit évidemment dans cette déclaration de St.-Paul que la loi du Sinaï, c.-à-d. la loi morale, ait été abolie par la mort de Christ, il nous montre au contraire la perfection de cette loi en l'associant à l'œuvre de la croix. La loi en elle-même était déjà un moyen de salut pour quiconque l'accomplirait, sinon pourquoi aurait-elle été donnée? La faiblesse ne se trouvait point dans la loi elle-même, mais bien dans la chair, c'est-à-dire dans l'homme pour lequel elle avait été promulguée; c'est pourquoi il a fallu que le Fils de Dieu vint lui-même l'accomplir, mais remarquons que ce n'est pas en sa qualité de Fils de Dieu qu'il a accompli la loi, il a été fait semblable à l'homme, ou pour être mieux compris, il était en tant qu'homme semblable à Adam avant sa chute, c.-à-d. sans péché. On ne contestera pas en disant qu'Adam n'avait pas de loi à observer, s'il n'y avait pas eu de loi il n'y aurait pas eu non plus de transgression. Si donc nous reconnaissons que le premier Adam a été juste et qu'il est devenu pécheur par le fait de la transgression de la loi, et si nous mettons en parallèle Christ en tant qu'homme, nous trouvons les deux Adam exactement les mêmes sur le terrain de la justice. Quelle différence y a-t-il donc? Ah! c'est que le premier Adam a transgressé la loi et s'est placé, lui et ses descendants, sous la condamnation, tandis que Jésus a purement et simplement obéi à la loi d'une manière pleine et entière, et a par son obéissance réparé la faute du premier Adam et vivifié la loi; pour qui? pour celui qui est en lui, c'est-à-dire que maintenant, par le baptême dans sa mort, je deviens une nouvelle créature, capable d'accomplir la loi de Dieu. Identifiés ainsi à Christ, il est évident que l'obligation de l'observation de la loi m'incombe autant qu'elle incombait au fidèle Israélite, et comme lui, dans le cas d'insoumission, je risque de tomber dans le désert. Il y a une grande erreur à considérer. L'accomplissement de la loi par Christ, en tant que Fils de Dieu (ou en tant que Dieu), dans cette condition, il n'y aurait aucun mérite, car étant Dieu, c'est-à-dire saint, juste et parfait, comment aurait-il pu transgresser lui-même la loi? C'est comme homme qu'il nous a été donné pour modèle, et c'est comme tel que nous devons le voir obéissant. Sa présence dans ce monde comme Fils de Dieu n'a pas été autre chose que la manifestation de l'amour de Dieu envers les pauvres pécheurs.

«Dieu a tellement aimé le monde, qu'il a donné son Fils unique, afin, quiconque croit en lui ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle.» Jean 3: 16. L'amour de Dieu est insondable. Comment! Des pécheurs qui n'ont fait que mépriser et fouler aux pieds sa loi sainte et juste, et voilà ce Dieu offensé qui donne ce qu'il a de plus précieux par devers lui, savoir, son bien-aimé Fils, c'est-

à-dire celui qui a toujours été en toutes choses soumis à la volonté de son Père, et qui a pu dire par la bouche de David: «Mon Dieu j'ai pris plaisir à faire ta volonté et ta loi est au-dedans de mes entrailles.» Ps. 40: 9.—Luther dit dans un de ses écrits que si le firmament était tout ensemble une seule feuille de papier, il n'y aurait pas assez de place pour y écrire l'histoire de l'amour de Dieu. Nous pouvons ajouter que, si chaque racheté et chaque ange, voire même chaque créature humaine, avait mille langues elles ne suffiraient pas pour dire les merveilles de l'amour de Dieu manifesté en chair et pourtant, où en sommes-nous? Nous recherchons nos aises dans ce monde, nous plaçons notre volonté avant celle de notre Dieu, et lorsqu'il réclame de nous le sacrifice de notre volonté, c'est à peine si nous prenons garde à sa voix, nous nous rangeons du côté de la routine, des choses acceptées par la plupart des hommes, à quoi bon changer notre manière de vivre? la conscience parle; mais pour la calmer on lui répond que Dieu est plus libéral que beaucoup de ses enfants et qu'il ne fait pas attention à de certains petits détails. Ces personnes entendent tailler la bonté de Dieu suivant la mode du jour; elles préfèrent obéir aux désirs de leurs cœurs plutôt qu'à la loi de Dieu, et pourtant elles prétendent le servir et l'aimer. Que l'on se détrompe: si nos cœurs sont placés sous la discipline du Seigneur et que nous donnions libre action au St.-Esprit, il sera certain que nous apprendrons à nous connaître nous-mêmes, et la considération de l'amour de Dieu envers nous suffira pour nous décider à marcher dans la voie de ses commandements, car voici ce que dit St.-Jacques «Car quiconque aura observé toute la loi, s'il vient à pécher dans un seul commandement, il est coupable comme s'il les avait tous violés; car celui qui a dit: Tu ne commettras point adultère, a dit aussi: Tu ne tueras point. Si donc tu ne commets pas adultère, mais que tu tues, tu es transgresseur de la loi.» Jacq. 2: 10, 11.

Il est certain que, si à l'époque de St.-Jacques l'observation du quatrième commandement avait été mise en question, cet apôtre qui met si bien en évidence toute la loi aurait parlé de ce commandement aussi bien que des autres, mais ceux qui prétendent que toute la loi a été abolie par la mort de Christ étaient moins nombreux alors qu'ils ne le sont aujourd'hui, aussi St.-Paul déclare-t-il ne point anéantir la loi par la foi, mais au contraire l'établir. Rom. 3: 30.

Elle est triste la condition de ceux qui abolissent ainsi à la légère la loi par Christ. Par ce moyen l'œuvre rédemptrice perd toute sa valeur et en somme, nous nous retrouvons placés sous la condamnation comme auparavant.

Il y a dans cette doctrine de démolition deux choses bien propres à froisser, le caractère de notre Dieu: c'est d'abord l'accuser tacitement d'avoir été cruel en sacrifiant d'une manière aussi sanglante son Fils bien-aimé pour aboutir à quoi? A rien. Ensuite, si la loi est abolie il est tout naturel que jesois libre de mes actions, c'est-à-dire que je puis commettre l'iniquité sans répréhension, ou bien, je puis dire: Je vais pécher parce que plus je pécherai, plus la grâce abondera, et faire ainsi de mon Dieu le jouet des fantaisies de mon mauvais cœur. Si l'on ne craignait pas de manquer de charité envers quelques-uns, on s'écrierait facilement: Quelle honte! de faire du Dieu du ciel un être aussi abject, en le plaçant même au-dessous du serviteur des serviteurs.

La précieuse et glorieuse promesse qui

est faite à tous ceux qui observent les commandements de Dieu et qui gardent la foi de Jésus est celle-ci: «Heureux ceux qui font ses commandements afin d'avoir droit à l'arbre de vie et d'entrer par les portes dans la ville.» Apoc. 22: 14.

Dieu veuille faire la grâce à beaucoup de commencer cette année en entrant dans la voie de l'obéissance, et qu'ainsi un grand nombre de frères et de sœurs puissent dire: Que nous allions à la croix, que nous allions à la mort, Père! nous voici pour faire ta volonté. Enseigne-la-nous, car tu es notre Dieu.

G. K.

A LA JEUNESSE.

ALEXANDRE LE GRAND.

LA RÉACTION.

PAR JACOB ABBOT.

PREMIER ARTICLE.

Le pays qui était autrefois occupé par la Macédoine et les autres états de la Grèce est maintenant la Turquie d'Europe. Dans la partie septentrionale de cette contrée s'étend une grande chaîne de montagnes qu'on appelle aujourd'hui les monts Balkan. Du temps d'Alexandre, c'était le mont Hermus. Cette chaîne forme une ceinture de pays élevés et inhabités, et s'étend de la mer Noire à l'Adriatique.

Une branche de cette rangée de montagnes appelée Rhodope s'étend vers le sud depuis environ le milieu de sa longueur. Rhodope séparait la Macédoine de la Thrace, pays grand et puissant occupé par une race d'hommes quelque peu rude mais belliqueuse. La Thrace était un grand bassin fertile dont toutes les pentes aboutissaient au centre, de sorte que tous les ruisseaux des montagnes, grossis par les pluies, se réunissaient pour former un seul fleuve, l'Hébrus, qui serpentait par le centre de la vallée, et se jetait enfin dans la mer Egée.

Le Balkan ou mont Hermus, comme on l'appelait alors, formait la grande frontière de la Macédoine et de la Thrace. Des cimes de cette chaîne, du côté du nord, l'œil embrassait une vaste étendue de pays, constituant la plaine du Danube, l'une des plus fertiles et des plus vastes du globe. Cette vallée était habitée dans ces temps-là par des tribus de peuples grossiers que les Grecs et les Romains désignaient toujours comme des barbares. Quoiqu'il en soit, ils étaient un peuple sauvage et belliqueux, et, comme ils ne possédaient pas l'art d'écrire, ils ne nous ont point laissé d'annales de leurs institutions ou de leur histoire. Nous ne savons rien d'eux, ni des autres nations à demi civilisées qui occupaient les portions centrales de l'Europe dans ce temps-là, si ce n'est ce que leurs ennemis acharnés ont trouvé bon de nous dire. Selon leur rapport, ces contrées étaient peuplées de tribus à demi-sauvages, qui ne pouvaient être tenues en échec que par les plus vigoureux efforts de la force militaire.

Bientôt après le retour d'Alexandre en Macédoine, il apprit qu'il y avait des indices de révolte parmi ces nations. Philippe les avait subjuguées, et avait établi la paix que les Grecs et les Romains avaient l'habitude d'imposer à leurs voisins. Mais ayant appris que Philippe, ce guerrier si redouté, n'était plus, et que son fils, à peine âgé de vingt ans, lui avait succédé sur le trône, ils pensèrent avoir trouvé l'occasion d'essayer leurs forces. Alexandre fit aussi-

19. Qu'est-ce qui causa l'étonnement du peuple, qui attendait hors du temple?
20. Quand Zacharie sortit du temple, comment coururent-ils qu'il avait vu une vision?
21. Vers qui Gabriel fut-il envoyé environ six mois après sa visite à Zacharie? Luc 1:26.
22. A qui était-elle fiancée?
23. De quelle famille étaient-ils?
24. Quelle déclaration l'ange fit-il?
25. Que dit-il du rang et du caractère de Jésus?
26. Quel titre devait lui être donné?
27. Que dit-il que le Seigneur lui donnerait?
28. Quelle prédiction fut faite concernant la durée de son règne et concernant son royaume?
29. Que dit encore Gabriel à Marie?
30. Quelle visite fit-elle?
31. De quoi parlèrent ces saintes femmes?
32. De quoi louèrent-elles Dieu?
33. Quand la langue de Zacharie fut-elle déliée?
34. Que commença-t-il aussitôt à faire?
35. Quel titre d'honneur devait être appliqué au petit enfant Jean?
36. Quelle devait être sa mission?
37. De quoi devait-il donner connaissance?
38. Que signifie le soleil levant?
39. Que devait accomplir le soleil levant pour l'humanité? G. H. BELL.

QUESTIONS BIBLIQUES

POUR ÉCOLES ET FAMILLES.

LEÇON XIV.

LE TEMPLE.

1. Pourquoi Dieu commanda-t-il à Moïse de bâtir le Sanctuaire sous la forme d'une tente mobile, appelée le tabernacle? Rép. Afin qu'il put être transporté de lieu en lieu, non-seulement dans le désert, mais aussi dans la Terre-Sainte.
2. Le tabernacle fut-il transporté dans le pays de Canaan? Rép. Actes 7:44, 45.
3. Par quel édifice permanent fut-il remplacé? Rép. Par le temple.
4. Par qui ce temple fut-il bâti?
5. Quelle instruction Salomon et ses princes reçurent-ils concernant la construction du temple? 1 Chro. 22:17-19; 28:10, 20.
6. Où trouvons-nous une entière description de cet édifice? 1 Rois 6:7; 2 Chron. 3:4.
7. A quel égard ce Sanctuaire était-il semblable à celui que bâtit Moïse? Rép. Surtout en ce que le Sanctuaire proprement dit, dans chaque édifice, consistait en deux parties, dont l'une était appelée le lieu saint, et la seconde, le lieu très-saint.
8. Les ustensiles sacrés du temple étaient-ils semblables à ceux du tabernacle? Rép. Ils l'étaient, mais la forme et le nombre en étaient augmentés.
9. Qui détruisit ce temple et conduisit les Juifs en captivité? 2 Chron. 36.
10. Pourquoi fut-il ainsi détruit? Rép. A cause de la méchanceté du peuple.
11. Qui leur donna la permission de retourner et de rebâtir le temple? Rép. Cyrus. Esd. 1.
12. Par qui ce second temple fut-il agrandi et embelli? Rép. Par Hérode.
13. Par qui fut-il détruit? Rép. Par l'armée romaine sous Titus, 70 ans ap. J.-C.

LEÇON XV.

LE SANCTUAIRE DE LA NOUVELLE ALLIANCE.

1. Quand est-ce que le ministère du Sanctuaire terrestre de la première alliance fut aboli? Rép. Quand cette alliance se termina; à la mort de Christ.
2. Quel miracle fut accompli pour montrer que le lieu très-saint même ne devait plus être considéré comme sacré? Rép. Le voile fut déchiré à la mort de Christ. Matth. 27:51.
3. Par quoi ce Sanctuaire fut-il remplacé? Rép. Par le Sanctuaire céleste de la nouvelle alliance. Sanctuaire dont le terrestre n'était qu'une figure. Hébr. 8:2; 9:9, 23, 24; etc.
4. Combien de parties le Sanctuaire céleste contient-il? Rép. Le même nombre que le Sanctuaire terrestre. Hébr. 8:6; 9:23, 24.
5. Quels ustensiles sacrés voyait-on dans ce Sanctuaire? Apoc. 4:5; 8:3; 9:13; 11:19.
6. Qui est le Souverain Sacrificateur du Sanctuaire céleste? Hébr. 8:1; 4:14.
6. Ce Souverain Sacrificateur est-il entré dans ce Sanctuaire céleste? Hébr. 8:1, 2; 9:24.
8. Les sacrifices que l'on offrait dans le Sanctuaire terrestre pouvaient-ils réellement oter les péchés? Hébr. 10:4, 11.
9. Pourquoi donc furent-ils institués? Hébr. 8:1-5.

LEÇON XVI.

LE SERVICE DANS LE SANCTUAIRE TERRESTRE.

1. En quoi consistaient les services dans le Sanctuaire terrestre? Rép. D'un service jour-

- nalier dans le lieu saint, et d'un service d'un jour chaque année dans le lieu très-saint.
 2. Décrivez le sacrifice continué. Hébr. 9:6; 10:11.
 3. Qu'est-ce que le pécheur devait faire? Rép. Il devait apporter une offrande pour le péché à la porte du tabernacle, pour être offert en sa faveur.
 4. Que devait-il faire après avoir posé la main sur la tête de l'animal? Rép. Il devait mettre à mort la victime.
 5. Qu'est-ce que le sacrificateur faisait du sang de la victime? Rép. Il le portait au tabernacle, et en faisait aspersion, devant Dieu.
 6. Qu'est-ce qui était ainsi fait en figure? Rép. Le péché du transgresseur était placé sur la victime, et par le sang de cette victime il était porté dans le Sanctuaire.
 7. Quand est-ce que le Sanctuaire était purifié des péchés du peuple qui y avaient été transférés? Rép. Une fois par an.
 8. Quel jour de l'année judaïque cette œuvre était-elle accomplie? Rép. Le dixième jour du septième mois.
 9. Dans quel chapitre de la Bible trouvons-nous la description des services accomplis ce jour-là? Dans Lévi. 16.
 10. Comment le Souverain Sacrificateur faisait-il propitiation pour lui et sa maison. Rép. Par l'offrande d'un veau. Lévi. 16:11-14.
 11. Comment faisait-il propitiation pour le peuple? Rép. Par le sacrifice d'un bouc. Lévi. 16:15.
 12. Comment faisait-il propitiation pour l'autel des parfums, afin de „le purifier“ des péchés du peuple? Par le sang du même bouc qu'il avait offert pour le peuple. Lévi. 16:16.
 13. Décrivez la cérémonie accomplie sur le bouc Hazazel? Rép. Lévi. 16:20-22.
- G. H. BELL.

Correspondance.

LETTRE D'UN AMI DE LA SUISSE ALLEMANDE.

CHER FRÈRE, MONSIEUR ANDREWS,—Pardonnez-moi si je ne vous ai point encore écrit depuis le moment où j'eus la joie de me trouver au milieu de vous et des chers frères de Bâle. Ce n'est que hier que je suis rentré à la maison. Que vous dirai-je maintenant, si ce n'est que le Seigneur a, dans sa bonté, béni les entretiens que j'ai eus avec vous; je bénis abondamment mon Dieu pour le profit qu'il m'a été donné d'en retirer.

Je me suis depuis lors tout particulièrement occupé de la recherche de la vérité, tant sous le rapport de l'obéissance pleine et entière aux commandements du Seigneur que sous le rapport des autres doctrines professées par les frères adventistes, telle que celle de l'avènement futur du Seigneur en jugement, et non comme je le comprenais jusqu'à ce jour. J'ai aussi été frappé, et je ne vous le cache pas, presque effrayé au sujet de la doctrine de l'immortalité, mais en demandant à Dieu son puissant secours, en étudiant la Parole, et en comparant avec elle ces diverses doctrines, j'ai été de plus en plus assuré que ma marche chrétienne jusqu'à ce jour a été complètement fautive. Le passé s'est déroulé devant mes yeux d'une manière effroyable; la loi s'est présentée à moi dans toute sa rigueur et sa justice, et j'ai dû, après un combat pénible, retourner au pied de la croix, contempler les souffrances du Fils de Dieu, précisément pour satisfaire à cette justice: en un mot, j'ai éprouvé qu'une nouvelle régénération, un nouveau baptême devait avoir lieu en moi: Enfin, grâce à Dieu, j'ai pu sortir victorieux de la lutte, et Sabbat dernier, j'ai pu prendre la ferme résolution d'obéir entièrement au quatrième commandement. J'étais loin des miens, loin aussi de vous tous, mais je me suis joint spirituellement à vous, et j'ai pu ainsi rendre culte au Seigneur et observer le Sabbat de l'Éternel. Je ne saurais

vous dire tout ce que j'ai éprouvé de bonheur, et combien je me suis senti béni et rapproché de mon Dieu. Il se passe dans de tels moments dans le cœur du chrétien des choses qui paraissent indéfinissables, et tout vous dit: Laisse-toi conduire, car tu es conduit sûrement. Je pense, cher frère, que vous vous réjouirez avec moi, du bien que Dieu a fait à mon âme, mais avant tout, veuillez prier pour moi, afin que ma foi ne défaille pas, mais que je fasse des progrès dans la voie de l'obéissance.

14 déc. 1880.

EXTRAITS DE DIVERSES LETTRES.

Nous avons reçu une lettre d'un monsieur de la France. Il lit notre journal avec intérêt. Voici quelques fragments de sa lettre:

„Je suis heureux, lorsqu'au milieu de mes diverses préoccupations, je trouve quelques instants pour me mettre en présence de ces sujets si importants pour les étudier sous le regard de Dieu. La question du dimanche m'avait un jour été suggérée par un Israélite dans le courant d'une conversation, comme étant un grand empêchement à des rapprochements entre les Israélites et les protestants qu'il accusait d'avoir détruit le Sabbat. Le sujet, tel que vous le présentez, revêt pour moi un aspect nouveau, et s'impose et me préoccupe. Je vous prie de m'abonner pour l'année courante, et de m'adresser aussi les publications ci-après désignées.“

Un autre ami de la France nous écrit les lignes suivantes:

„Je viens de voir pour la première fois votre journal LES SIGNES DES TEMPS que vous avez envoyé comme spécimen, et qui m'a été prêté la semaine dernière. Je le trouve intéressant pour ce qui concerne la prophétie, mais la question du Sabbat, cette portion de la loi de Dieu qui a été négligée, depuis les premiers chrétiens va m'occuper. J'avais toujours regardé le premier jour de la semaine comme le jour qu'il fallait observer pour être agréable à Dieu, quoique je ne visse pas que le St.-Esprit eut fait ce changement. Le chapitre 20 des Actes, verset 7, m'avait suffi. Aujourd'hui, il me faut examiner les Ecritures, comme le firent les Juifs de Béreé, pour examiner les doctrines des chrétiens qui donnent connaissance de diverses portions de la Parole de Dieu qui ont été négligées, et qui montrent que des erreurs qui ont été introduites par l'église romaine, doivent être abandonnées.“

Quelques jours après nous avons reçu de ce même ami, les lignes suivantes:

„Je viens vous dire que, si Dieu me donne de vivre, ce sera avec foi et obéissance au quatrième commandement que je sanctifierai le jour du Sabbat ou septième jour au lieu du premier. Je savais que, selon que le dit Saint-Paul aux Rom. 3:30, la foi n'annule pas la loi, qu'au contraire, elle l'établit. Et au premier chap. vers. 21-23, nous lisons: „Parce qu'ayant connu Dieu, ils ne l'ont point glorifié comme Dieu, et ne lui ont point rendu grâces; mais ils se sont égarés dans de vains raisonnements, et leur cœur destitué d'intelligence a été rempli de ténèbres. Se disant sages ils sont devenus fous, et ils ont changé la gloire du Dieu incorruptible en des images qui représentent l'homme corruptible, et des oiseaux, et des bêtes à quatre pieds et des reptiles.“ Le deuxième commandement a aussi été abandonné. Grâce à Dieu, il y a plus de dix ans que j'ai jugé tout ce qui a rapport aux images, quoiqu'une grande partie de la chrétienté le transgresse encore aujourd'hui, et en tire gloire, méprisant par là le commandement de Dieu. Quant à moi, je suis uni à vous dans l'observation des commandements de Dieu et de la foi de Jésus. Je crois aussi que l'avènement du Seigneur est proche. „Que le Dieu et Père de notre Seigneur Jésus-Christ soit béni, et que toutes sortes d'actions de grâces lui soient rendues pour l'œuvre qui se fait, et qu'il veuille aussi susciter des ouvriers dans sa moisson.“

„Si vous jugez convenable d'insérer ces quelques lignes dans votre feuille, vous pouvez le faire, afin que s'il y a d'autres frères qui reconnaissent le septième jour, comme le jour qui doit être sanctifié, ils sachent qu'il y en a un de plus en France qui observe ce jour, et que nous puissions communiquer ensemble.“

„Que Dieu nous garde dans la lumière comme lui-même est dans la lumière. Je compte sur votre bienveillance fraternelle, et je vous prie de recevoir mes salutations affectueuses et fraternelles en Jésus, notre Seigneur.“

LES SIGNES DES TEMPS

BALE (SUISSE), JANVIER 1881.

SOMMAIRE.

	PAGE
POÉSIE.—Le Sabbat	97
ARTICLES VARIÉS.—Comment Mr Bower s'échappa de l'Inquisition de Macerata	97
Une Conversation concernant la Destinée de l'Homme	98
Un Mahométan Pris dans ses propres Filets	99
Jugement de Mr le Pasteur A. Rochat sur l'Observation de la Loi de Dieu	100
Le Sauveur est Prés	100
Jésus à Capernaüm	101
Les Sociétés de Tempérance	102
La Belle Prière	103
L'École de l'Épreuve et l'École de l'Obéissance	108
La Célébration du Baptême à Mill Yard, Londres	112
Un Baptême à Buckten, Bâle-Campagne	112
CORBEILLE D'ARGENT	103
ARTICLES DES RÉDACTEURS.—La Charité ou l'Amour	104
Pensées Critiques et Pratiques sur l'Apocalypse.—Explication du Chapitre 14:6-12	104
Réponse à un Pasteur du Jura Bernois	105
L'Agneau de Dieu	107
La Nouvelle Année	112
Rapport Missionnaire de Bâle (Décembre)	112
A LA JEUNESSE.—Alexandre le Grand	103
ÉCOLE DU SABBAT.—Questions Bibliques	111
Leçons sur l'Histoire du Nouveau Testament	110
CORRESPONDANCE.—Lettre d'un Ami de la Suisse allemande	111
Extraits de diverses Lettres	111

CEUX qui veulent nous envoyer de l'argent pour notre journal ou pour des traités peuvent, s'il leur est difficile d'envoyer un mandat, nous envoyer des timbres postes suisses ou français, surtout lorsqu'il ne s'agit que de petites sommes.

LA NOUVELLE ANNÉE.

Nous ne devrions pas commencer la nouvelle année sans penser sérieusement à notre devoir envers Dieu. Nous ne pouvons regarder en arrière sur notre vie passée sans découvrir des fautes et des imperfections dans presque toutes nos actions. Nous avons cherché à faire la volonté de Dieu, mais l'égoïsme, la vanité, l'envie, l'obstination, ou quelque autre mauvais principe est souvent venu se mêler à celles de nos actions que nous considérons les meilleures. Souvent, nous n'en avons pas eu conscience au moment même, mais lorsque en faisant un examen sérieux de nous-mêmes, nous jetons un regard sur le passé, nous découvrons que la gloire de Dieu n'a pas toujours été le seul motif qui a gouverné notre conduite. Nous consolerons-nous dans la pensée que ces mauvaises choses sont inhérentes à notre nature déchue, et que les autres ont autant de défauts que nous? Si nous agissons de cette manière, nous commettrons une erreur fatale. La promesse du salut final n'est faite qu'à ceux qui vaincront, et la grâce de Christ est suffisante pour nous rendre capables de vaincre parfaitement. Nous ne sommes pas encore parfaits, mais il nous est commandé de tendre à la perfection, de sorte que nous soyons trouvés à la fin sans tache, ni ride, ni rien de semblable. Héb. 6:1; Eph. 5:27. La repentance et la foi sont la base de cette œuvre de l'expérience chrétienne, et la charité ou le parfait amour de Dieu complète cette expérience. 2 Pier 1:5-7. Nos robes, savoir notre caractère, doivent être lavées dans le sang de Christ, par la vraie repentance pour chaque transgression, et ainsi nous serons trouvés enfin vêtus de vêtements blancs, et purifiés

de toute tache et de toute souillure. Apoc. 7:13, 14; 19:8.

Le psalmiste pria Dieu de lui enseigner à compter ses jours tellement qu'il pût en avoir un cœur sage. Ps. 90:12. Voici quelques leçons que nous pouvons apprendre avec profit pendant l'année qui commence.

1. Apprenons à faire aux autres comme nous voudrions qu'il nous fût fait. Matth. 7:12.

2. Apprenons à estimer les autres plus que nous-mêmes. Phil. 2:3.

3. Cherchons la gloire de Dieu dans tout ce que nous faisons. 1 Cor. 10:31.

4. Possédons nos âmes par notre patience, de quelque manière que nous soyons provoqués. Luc 21:19.

5. Quand nous avons commis des fautes, confessons-les franchement, et n'en augmentons pas la gravité en essayant de les justifier. Jacq. 5:16; Prov. 28:13.

6. Apprenons à recevoir la répréhension, non point comme une insulte, mais comme quelque chose de nécessaire à notre salut. Pro. 15:10; 5:12; 12:1.

7. Ne contractons point de dettes. Rom. 13:8.

8. Ne soyons point caution pour les dettes d'autrui. Prov. 6:1-5; 27:13; 22:26, 27; 11:5; 17:18; 20:16.

9. Ne dérobons point Dieu en retenant les dîmes et les offrandes qui lui appartiennent. Mal. 3:8-10.

10. Finalement cherchons le salut de nos semblables, en leur donnant un exemple digne d'être imité. Matth. 5:16.

J. N. A.

RAPPORT MISSIONNAIRE DE BALE

POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE.

LES SIGNES expédiés	2,536
„Stimme der Wahrheit“ expédiées	53
Lettres imprimées	533
Lettres missionnaires écrites	11
Lettres missionnaires reçues	27
Pages de traités distribuées	368
Abonnements aux SIGNES	8
Visites missionnaires	12
Traités vendus	fr. 2,50

LA CÉLÉBRATION DU BAPTÊME A MILL YARD, LONDRES.

L'ANCIENNE chapelle, bâtie en 1693, et détruite par le feu en 1790, contenait «une citerne en plomb pour l'immersion des croyants.» La chapelle existante, bâtie au mois de septembre 1790, n'a pas eu de baptistère* avant le mois d'octobre dernier. A cette époque seulement un baptistère assez grand fut construit sous l'estrade de la chaire. Pendant ces derniers quatre-vingt dix ans, l'église s'est servie des baptistères des autres chapelles baptistes quand c'était nécessaire. Le soir du 24 octobre, une réunion eut lieu à l'occasion d'un baptême. Environ cinquante personnes assistèrent à ce culte. Il fut considéré par tous ceux qui étaient présents comme un culte d'un très-grand intérêt. Un récit graphique de la réunion, donné par un membre de l'assemblée, a été publié dans le *Sabbath Recorder* du 11 nov. Nous donnons ici un extrait de ce récit:—

«Le culte fut dirigé, et les ordonnances administrées par notre pasteur W. M. Jones,

* Par le mot baptistère, nous n'entendons pas la chapelle, mais le bassin ou fonts qui contenait l'eau dans laquelle les croyants étaient plongés.

aidé du pasteur Carpenter, D. D., qui fit la prière, et du diacre Rix qui raconta comment il avait été obligé de quitter l'église des Méthodistes Wesleyens lorsqu'il eut reçu la vérité concernant le baptême, environ trente ans auparavant. Il montra comment il avait dû subir la perte de sa maison et de son salaire; mais il avait estimé ces choses comme rien pourvu qu'il gagnât Christ, et qu'il fût trouvé marchant sur ses traces. Une portion de la Bible fut lue par le fils aîné du pasteur Jones, et le chant fut dirigé par frère Barber, avec accompagnement sur l'orgue par un neveu du pasteur. Après un discours intéressant tiré de ce texte: «Que signifie cette cérémonie?» Ex. 12:26, discours dans lequel l'ancienne foi et l'ancienne pratique de cette église, appuyées par des citations de la Parole de Dieu, furent expliquées par le prédicateur, et après la lecture de quelques portions de l'ancien registre de l'église de Mill Yard pour l'instruction des assistants, l'ordonnance sacrée fut administrée. Avant le baptême de chaque candidat, un verset de cantique sur le sujet du baptême fut chanté. Ensuite un autre cantique fut chanté, puis le pasteur termina la réunion en prononçant la bénédiction sur l'assemblée. Ainsi se termina ce service dont cette petite église gardera longtemps le souvenir, et nous prions notre Père céleste que nous puissions bientôt avoir sujet de nous réjouir d'une autre réunion de même nature.

Nous sommes heureux de dire que le 21 nov. au soir, nous eûmes un autre culte à l'occasion du baptême. Trois candidats furent ensevelis avec Christ dans le baptême. Deux autres suivront bientôt leur exemple dans la célébration de cette ordonnance. Priez pour nous, frères, «afin que la parole du Seigneur ait un cours libre, et qu'elle soit glorifiée.»—*Sabbath Memorial*.

UN BAPTÊME A BUCKTEN, BALE-CAMPAGNE.

Le jour du Sabbat, 4^{er} janv. 1881, fut un jour grandement béni pour les quelques amis réunis à Buckten, Bâle-Campagne. Deux sœurs du dehors y vinrent pour y être baptisées. Après une réunion préparatoire sur ce sujet, elles furent examinées Sabbat matin, et ensuite baptisées dans le ruisseau qui traverse le village de Buckten. C'était dans la matinée du jour de l'an, mais malgré cela, nous pûmes jouir d'une grande tranquillité: tout se passa paisiblement et avec ordre.

L'après-midi du même jour, tous prirent part à la célébration de la Cène, et nous sentîmes que le Seigneur était avec nous, et que ce jour de l'an était le meilleur pour chacun de nous.

A la fin de ce beau jour, les nouvelles baptisées me remirent quelques articles de valeur pour être vendus en faveur de la mission, elles me donnèrent aussi de l'argent pour la même cause. C'est ainsi qu'on montre que l'on a de l'intérêt pour l'œuvre du Seigneur. Que Dieu soit loué pour cela.

J. ERZENBERGER.

Bâle, le 4 janv. 1881.

—UNE parole dite en son temps vaut mieux qu'un long discours dit trop tard.

—LA parole a été donnée aux hommes pour se communiquer leurs pensées; c'est aller contre l'institution de la nature que de la faire servir à la duplicité et au mensonge. *L'abbé Blanchard*.

LES SIGNES DES TEMPS

BALE (SUISSE), JANVIER 1881.

SOMMAIRE.

	PAGE
POÉSIE.—Le Sabbat	97
ARTICLES VARIÉS.—Comment Mr Bower s'échappa de l'Inquisition de Macerata	97
Une Conversation concernant la Destinée de l'Homme	98
Un Mahométan Pris dans ses propres Filets Jugement de Mr le Pasteur A. Rochat sur l'Observation de la Loi de Dieu	99
Le Sauveur est Près	100
Jésus à Capernaüm	101
Les Sociétés de Tempérance	102
La Belle Prière	103
L'Ecole de l'Épreuve et l'École de l'Obéissance	108
La Célébration du Baptême à Mill Yard, Londres	112
Un Baptême à Buckten, Bâle-Campagne	112
CORBAILLE D'ARGENT	103
ARTICLES DES RÉDACTEURS.—La Charité ou l'Amour	104
Pensées Critiques et Pratiques sur l'Apocalypse.—Explication du Chapitre 14: 6-12	104
Réponse à un Pasteur du Jura Bernois	105
L'Agneau de Dieu	107
La Nouvelle Année	112
Rapport Missionnaire de Bâle (Décembre)	112
A LA JEUNESSE.—Alexandre le Grand	103
ÉCOLE DU SABBAT.—Questions Bibliques	111
Leçons sur l'Histoire du Nouveau Testament	110
CORRESPONDANCE.—Lettre d'un Ami de la Suisse allemande	111
Extraits de diverses Lettres	111

CEUX qui veulent nous envoyer de l'argent pour notre journal ou pour des traités peuvent, s'il leur est difficile d'envoyer un mandat, nous envoyer des timbres postes suisses ou français, surtout lorsqu'il ne s'agit que de petites sommes.

LA NOUVELLE ANNÉE.

Nous ne devrions pas commencer la nouvelle année sans penser sérieusement à notre devoir envers Dieu. Nous ne pouvons regarder en arrière sur notre vie passée sans découvrir des fautes et des imperfections dans presque toutes nos actions. Nous avons cherché à faire la volonté de Dieu, mais l'égoïsme, la vanité, l'envie, l'obstination, ou quelque autre mauvais principe est souvent venu se mêler à celles de nos actions que nous considérons les meilleures. Souvent, nous n'en avons pas eu conscience au moment même, mais lorsque en faisant un examen sérieux de nous-mêmes, nous jetons un regard sur le passé, nous découvrons que la gloire de Dieu n'a pas toujours été le seul motif qui a gouverné notre conduite.

Nous consolerons-nous dans la pensée que ces mauvaises choses sont inhérentes à notre nature déchue, et que les autres ont autant de défauts que nous? Si nous agissons de cette manière, nous commettrons une erreur fatale. La promesse du salut final n'est faite qu'à ceux qui vaincront, et la grâce de Christ est suffisante pour nous rendre capables de vaincre parfaitement. Nous ne sommes pas encore parfaits, mais il nous est commandé de tendre à la perfection, de sorte que nous soyons trouvés à la fin sans tache, ni ride, ni rien de semblable. Hébr. 6: 1; Eph. 5: 27. La repentance et la foi sont la base de cette œuvre de l'expérience chrétienne, et la charité ou le parfait amour de Dieu complète cette expérience. 2 Pier 1: 5-7. Nos robes, savoir notre caractère, doivent être lavées dans le sang de Christ, par la vraie repentance pour chaque transgression, et ainsi nous serons trouvés enfin vêtus de vêtements blancs, et purifiés

de toute tache et de toute souillure. Apoc. 7: 13, 14; 19: 8.

Le psalmiste pria Dieu de lui enseigner à compter ses jours tellement qu'il pût en avoir un cœur sage. Ps. 90: 12. Voici quelques leçons que nous pouvons apprendre avec profit pendant l'année qui commence.

1. Apprenons à faire aux autres comme nous voudrions qu'il nous fût fait. Matth. 7: 12.

2. Apprenons à estimer les autres plus que nous-mêmes. Phil. 2: 3.

3. Cherchons la gloire de Dieu dans tout ce que nous faisons. 1 Cor 10: 31.

4. Possédons nos âmes par notre patience, de quelque manière que nous soyons provoqués. Luc 21: 19.

5. Quand nous avons commis des fautes, confessons-les franchement, et n'en augmentons pas la gravité en essayant de les justifier. Jacq. 5: 16; Prov. 28: 13.

6. Apprenons à recevoir la répréhension, non point comme une insulte, mais comme quelque chose de nécessaire à notre salut. Pro. 15: 10; 5: 12; 12: 1.

7. Ne contractons point de dettes. Rom. 13: 8.

8. Ne soyons point caution pour les dettes d'autrui. Prov. 6: 1-5; 27: 13; 22: 26, 27; 11: 5; 17: 18; 20: 16.

9. Ne dérobon point Dieu en retenant les dîmes et les offrandes qui lui appartiennent. Mal. 3: 8-10.

10. Finalement cherchons le salut de nos semblables, en leur donnant un exemple digne d'être imité. Matth. 5: 16.

J. N. A.

RAPPORT MISSIONNAIRE DE BALE

POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE.

LES SIGNES expédiés	2,556
„Stimme der Wahrheit“ expédiées	53
Lettres imprimées	533
Lettres missionnaires écrites	11
Lettres missionnaires reçues	27
Pages de traités distribuées	368
Abonnements aux SIGNES	8
Visites missionnaires	12
Traités vendus	fr. 2,50

LA CÉLÉBRATION DU BAPTÊME A MILL YARD, LONDRES.

L'ANCIENNE chapelle, bâtie en 1693, et détruite par le feu en 1790, contenait «une citerne en plomb pour l'immersion des croyants.» La chapelle existante, bâtie au mois de septembre 1790, n'a pas eu de baptistère* avant le mois d'octobre dernier. A cette époque seulement un baptistère assez grand fut construit sous l'estrade de la chaire. Pendant ces derniers quatre-vingt dix ans, l'église s'est servie des baptistères des autres chapelles baptistes quand c'était nécessaire. Le soir du 24 octobre, une réunion eut lieu à l'occasion d'un baptême. Environ cinquante personnes assistèrent à ce culte. Il fut considéré par tous ceux qui étaient présents comme un culte d'un très-grand intérêt. Un récit graphique de la réunion, donné par un membre de l'assemblée, a été publié dans le *Sabbath Recorder* du 11 nov. Nous donnons ici un extrait de ce récit:—

«Le culte fut dirigé, et les ordonnances administrées par notre pasteur W. M. Jones,

* Par le mot baptistère, nous n'entendons pas la chapelle, mais le bassin ou fonts qui contenait l'eau dans laquelle les croyants étaient plongés.

aidé du pasteur Carpenter, D. D., qui fit la prière, et du diacre Rix qui raconta comment il avait été obligé de quitter l'église des Méthodistes Wesleyens lorsqu'il eut reçu la vérité concernant le baptême, environ trente ans auparavant. Il montra comment il avait dû subir la perte de sa maison et de son salaire; mais il avait estimé ces choses comme rien pourvu qu'il gagnât Christ, et qu'il fût trouvé marchant sur ses traces. Une portion de la Bible fut lue par le fils aîné du pasteur Jones, et le chant fut dirigé par frère Barber, avec accompagnement sur l'orgue par un neveu du pasteur. Après un discours intéressant tiré de ce texte: «Que signifie cette cérémonie?» Ex. 12: 26, discours dans lequel l'ancienne foi et l'ancienne pratique de cette église, appuyées par des citations de la Parole de Dieu, furent expliquées par le prédicateur, et après la lecture de quelques portions de l'ancien registre de l'église de Mill Yard pour l'instruction des assistants, l'ordonnance sacrée fut administrée. Avant le baptême de chaque candidat, un verset de cantique sur le sujet du baptême fut chanté. Ensuite un autre cantique fut chanté, puis le pasteur termina la réunion en prononçant la bénédiction sur l'assemblée. Ainsi se termina ce service dont cette petite église gardera longtemps le souvenir, et nous prions notre Père céleste que nous puissions bientôt avoir sujet de nous réjouir d'une autre réunion de même nature.

Nous sommes heureux de dire que le 21 nov. au soir, nous eûmes un autre culte à l'occasion du baptême. Trois candidats furent ensevelis avec Christ dans le baptême. Deux autres suivront bientôt leur exemple dans la célébration de cette ordonnance. Priez pour nous, frères, «afin que la parole du Seigneur ait un cours libre, et qu'elle soit glorifiée.»—*Sabbath Memorial*.

UN BAPTÊME A BUCKTEN, BALE-CAMPAGNE.

LE jour du Sabbat, 1^{er} janv. 1881, fut un jour grandement béni pour les quelques amis réunis à Buckten, Bâle-Campagne. Deux sœurs du dehors y vinrent pour y être baptisées. Après une réunion préparatoire sur ce sujet, elles furent examinées Sabbat matin, et ensuite baptisées dans le ruisseau qui traverse le village de Buckten. C'était dans la matinée du jour de l'an, mais malgré cela, nous pûmes jouir d'une grande tranquillité: tout se passa paisiblement et avec ordre.

L'après-midi du même jour, tous prirent part à la célébration de la Cène, et nous sentîmes que le Seigneur était avec nous, et que ce jour de l'an était le meilleur pour chacun de nous.

A la fin de ce beau jour, les nouvelles baptisées me remirent quelques articles de valeur pour être vendus en faveur de la mission, elles me donnèrent aussi de l'argent pour la même cause. C'est ainsi qu'on montre que l'on a de l'intérêt pour l'œuvre du Seigneur. Que Dieu soit loué pour cela.

J. ERZENBERGER.

Bâle, le 4 janv. 1881.

—UNE parole dite en son temps vaut mieux qu'un long discours dit trop tard.

—LA parole a été donnée aux hommes pour se communiquer leurs pensées; c'est aller contre l'institution de la nature que de la faire servir à la duplicité et au mensonge. *L'abbé Blanchard*.